



Argelliers

Plan Local d'Urbanisme

PLU



commune d'Argelliers

tél : 04 67 55 65 75 - [https://https://www.argelliers.fr](https://www.argelliers.fr)

II.a2 État initial de l'environnement (volet patrimoine naturel et biodiversité)

v2_septembre 2025

élaboration

prescrite par DCM du :
16/02/2009

arrêtée par DCM du :

approuvée par DCM du :

franck soler
[urbaniste]

JÉRÔME
BERQUET
URBANISTE
O.P.Q.U.



auddicé
environnement





ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT – volet patrimoine naturel

Élaboration du PLU de la commune
d'Argelliers

VOLET PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ

Rapport final

Commune d'Argelliers

Version	Date	Description
Rapport final	06/09/2021	Élaboration du PLU – État initial de l'environnement – Volet patrimoine naturel

	Nom - Fonction	Date
Rédaction	Guillaume FOLI – Chef de projet – Ingénieur écologue Florine PALDACCI – Cheffe de projet Alexandre LANGLAIS – Chargé d'études – Ingénieur écologue Christophe HANIQUE - Cartographe	Septembre 2021
Validation	Sabrina FOLI – Cheffe d'agence sud – Relecture et validation	Septembre 2021

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNU .	6
1.1 Présentation de la commune	7
1.2 Les Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu de la commune.....	9
1.2.1 Avant-propos	9
1.2.2 Présentation générale	9
1.2.3 Méthodologie de recensement	14
1.2.4 Présentation des ZNIR recensées au sein des périmètres d'étude	16
CHAPITRE 2. LA FAUNE ET LA FLORE COMMUNALE : UNE BELLE DIVERSITE.....	35
2.1 La flore.....	36
2.1.1 Avant-propos	36
2.1.2 Espèces protégées et patrimoniales.....	36
2.2 La faune	39
2.2.1 Avant-propos	39
2.2.2 L'avifaune remarquable.....	40
2.2.3 Les mammifères de la commune.....	45
2.2.4 Les chiroptères.....	48
2.2.5 Les amphibiens et reptiles : des animaux discrets et vulnérables.....	51
2.2.6 Les insectes : des groupes diversifiés	54
CHAPITRE 3. OCCUPATION DU SOL ET CONTINUITES ECOLOGIQUES	62
3.1 Occupation du sol.....	63
3.2 La Trame Verte et Bleue : un outil de liaison entre nature et aménagement du territoire.....	65
3.3 Réseau écologique de la commune d'Argelliers.....	70
CHAPITRE 4. SYNTHESE DES SENSIBILITES DE LA COMMUNE SUR LE PLAN DU PATRIMOINE NATUREL.....	73
CHAPITRE 5. METHODOLOGIE DE L'ETUDE	77

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	ZNIR recensées au sein du périmètre communal	34
Tableau 2.	Espèces de flore protégées et/ou patrimoniales issues de la bibliographie	36
Tableau 3.	Liste des espèces d'oiseaux observées sur la commune	43
Tableau 4.	Espèces de mammifères (hors chauves-souris) issues de la bibliographie communale	45
Tableau 5.	Espèces de chauves-souris mentionnées dans la bibliographie communale	48
Tableau 5.	Espèces d'amphibiens et de reptiles mentionnées dans la bibliographie communale.....	51
Tableau 6.	Espèces d'Odonates mentionnées dans la bibliographie communale	54
Tableau 7.	Espèces de papillons de jour recensées dans la bibliographie communale	55
Tableau 8.	Liste des espèces de rhopalocères observées sur la commune	58
Tableau 9.	Espèces d'orthoptères recensées dans la bibliographie communale.....	60

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Secteur d'étude.....	8
Carte 2.	Aires d'étude	15
Carte 3.	Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu – Zones d'inventaires.....	17
Carte 4.	Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu – Réseau Natura 2000	20
Carte 5.	PNA Aigle de Bonelli.....	26
Carte 6.	PNA Chiroptères.....	27
Carte 7.	PNA Lézard ocellé	28
Carte 8.	PNA Loutre d'Europe	29
Carte 9.	PNA Maculinea.....	30
Carte 10.	PNA Pie grièche à tête rousse	31
Carte 11.	PNA Vautour moine	32
Carte 12.	PNA Vautour percnoptère	33
Carte 13.	Flore patrimoniale et/ou protégée mentionnées dans la bibliographie	38
Carte 14.	Avifaune patrimoniale et/ou protégée observée sur la commune	44
Carte 15.	Cavités.....	50
Carte 16.	Herpétofaune patrimoniale et/ou protégée mentionnée dans la bibliographie	53
Carte 17.	Entomofaune patrimoniale et/ou protégée mentionnée dans la bibliographie	61
Carte 18.	Occupation du sol	64
Carte 19.	Schéma Régional de Cohérence écologique.....	68
Carte 20.	Réseau de zones humides.....	69
Carte 21.	Trame verte et bleue communale	71
Carte 22.	Synthèse des enjeux	76

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Schématisation structurelle de connexions écologiques d'un écosystème	66
Figure 2.	Représentation du maillage écologique physique.....	67

LISTE DES PHOTOS

Photo 1.	Paysage de cultures et de boisements vallonnés	7
Photo 2.	Gagée des prés (<i>Gagea pratensis</i>)	37
Photo 3.	Gratiolle officinale (<i>Gratiola officinalis</i>).....	37
Photo 4.	Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	40
Photo 5.	Cinque plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>)	41
Photo 6.	Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>).....	41
Photo 7.	Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	42
Photo 8.	Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>).....	42
Photo 9.	Genette d'Europe (<i>Genetta genetta</i>).....	46
Photo 10.	Loup gris (<i>Canis lupus</i>)	47
Photo 11.	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>).....	47
Photo 12.	Tarentule de Maurétanie (<i>Tarentola mauritanica</i>)	52
Photo 13.	Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>)	52
Photo 14.	Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>)	59

CHAPITRE 1. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNU

1.1 Présentation de la commune

Village des garrigues aux vastes espaces, Argelliers est le lieu de naissance de deux personnages marquants de nos cantons et de la culture occitane : l'Abbé Capion et le poète Max Rouquette, qui ont tour à tour rendu hommage à la commune qui les a vu naître. La commune présente de vastes espaces et ses 5000 hectares semblent être occupés depuis la préhistoire. L'ensemble connu sous le nom de Pampelune a servi d'habitat durant de longs siècles et c'est en 1965, qu'un édifice religieux dépendant de l'Abbaye d'Aniane, avec un sarcophage de l'École d'Aquitaine, fut mis à jour.

Argelliers comptait 300 à 400 habitants durant l'Ancien Régime répartis dans divers hameaux autour de l'église paroissiale Saint-Etienne. Certains de ces mas pouvaient posséder une petite chapelle et vivaient de manière plus ou moins autonomes. Les Abbés d'Aniane étaient seigneurs de ces terres, garants de la juridiction et représentants des pouvoirs temporels et spirituels.

La commune est majoritairement constituée de garrigues, maquis, boisements et forêts thermophiles, ponctués de cultures céréalières, d'autres exploitations agricoles et de carrières d'extraction de matériaux. La commune concentre par ailleurs ses habitations principalement à l'ouest.



Photo 1. Paysage de cultures et de boisements vallonnés

La commune d'Argelliers fait partie de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Hérault, aux côtés de 27 autres communes : Aniane, Bêlarga, Gignac, La Boissière, Le Pouget, Montpeyroux, Popian, Puilacher, Saint-André-de-Sangonis, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Paul-et-Valmalle, Tressan, Arboras, Aumelas, Campagnan, Jonquières, Lagamas, Montarnaud, Plaissan, Pouzols, Puéchabon, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Guiraud, Saint-Pargoire, Saint-Saturnin-de-Lucian et Vandémian.

Plusieurs zones naturelles d'intérêt reconnu sont recensées au niveau communal :

- Espaces protégés et gérés : 1
- ZNIEFF : 4
- Natura 2000 : 2
- Plans Nationaux d'Actions (PNA) : 8

Erreur ! Source du renvoi introuvable. : Secteur d'étude – p. 8

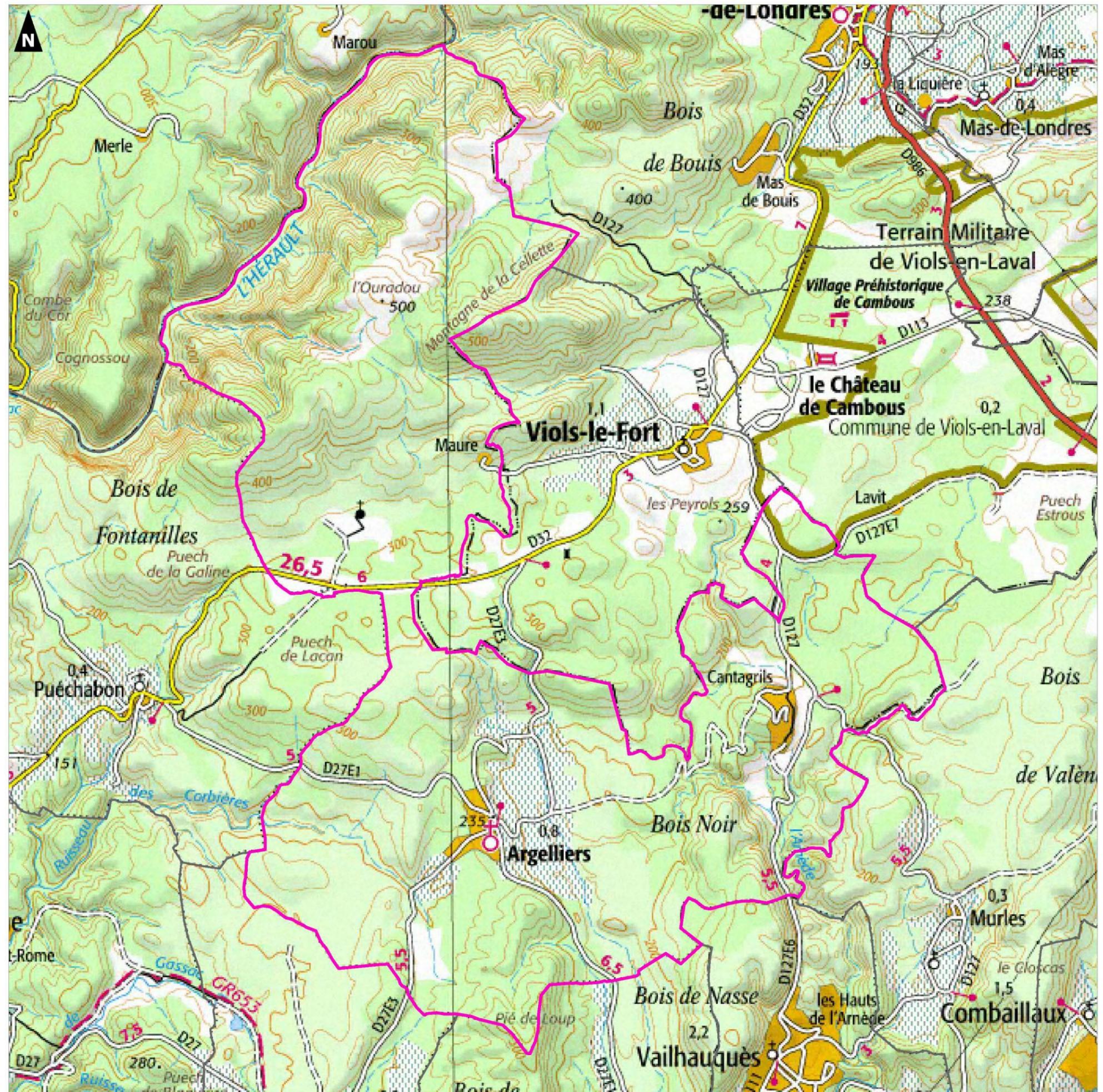
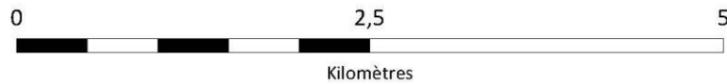
Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Secteur d'étude



Secteurs d'étude

- Commune d'Argelliers
- Limite départementale
- Limite communale



1.2 Les Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu de la commune

1.2.1 Avant-propos

Le territoire communal d'Argelliers est directement concerné par des ZNIEFF terrestres de type 1, de type 2 ainsi que par le réseau Natura 2000 et de nombreux PNA.

1.2.2 Présentation générale

1.2.2.1 Définition

Sous le terme de « Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu » sont regroupés :

- les périmètres de protection : Réserve Naturelle Nationale (RNN), Réserve Naturelle Régionale (RNR), sites du réseau Natura 2000 (Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et Zone de Protection Spéciale (ZPS)), Arrêté de Protection de Biotope (APPB) ;
- les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Parcs naturels Régionaux (PNR).
- les Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur de groupes d'espèces ou d'espèces.

Sept types de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) ont été recensées dans les aires d'étude.

1.2.2.2 La zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type I et II)¹

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982, et il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance permanente, aussi exhaustive que possible, concernant les espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées. Deux types de zones sont définis :

- les zones de type I, secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable ;
- les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

¹ Source : <https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>

1.2.2.3 Le réseau Natura 2000

■ Présentation

Les Directives européennes 92/43, dite directive « Habitats-faune-flore », et 79/409, dite directive « Oiseaux », sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La Directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection spéciale (ZPS).

La Directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvage ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000.

■ Le réseau Natura 2000 en France

À ce jour (données INPN de mai 2012), la France a désigné 1 753 sites Natura 2000 représentant un total de 110 414 km², dont 1368 SIC (Sites d'Intérêt Communautaire, futures ZSC), pour un total de 74 413 km², et 385 ZPS pour un total de 78 612 km². Ces sites concernent 274 espèces d'oiseaux, 95 autres espèces animales, 62 espèces végétales et 131 habitats naturels.

■ Le réseau Natura 2000 en Occitanie²

L'extrême richesse de la biodiversité en Occitanie est le résultat d'une grande diversité de climat (méditerranéen à pyrénéen), de reliefs (plaine, littoral, montagne), de territoires urbains et ruraux, de pratiques humaines traditionnelles, etc. La région constitue un carrefour biogéographique (corridor biologique, couloirs de migration, ...) de grand intérêt au niveau européen.

Le réseau Natura 2000 d'Occitanie a l'ambition de refléter cette richesse et de contribuer à sa meilleure gestion. Il comprend 154 sites désignés au titre des deux directives : « Habitats » (105 pSIC, SIC ou ZSC) et « Oiseaux » (49 ZPS). Il recouvre environ 33% de la superficie régionale.

Près d'une commune sur deux sont concernées par un site Natura 2000. 85% des sites Natura 2000 en Occitanie font à ce jour l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) élaboré au sein des comités de pilotage par l'intermédiaire des opérateurs locaux (collectivités, Parcs, ONF essentiellement).

De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000) et les chartes, nouvel outil d'adhésion à la démarche, devront permettre de sensibiliser un maximum d'acteurs.

² Source : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRPACA/natura-2000-paca.aspx>

1.2.2.4 La réserve de biosphère (RB)³

Il s'agit d'une reconnaissance mondiale. Les sites inscrits comme réserve de biosphère participent au programme MAB (Man's and the Biosphère) qui vise à concilier la conservation de la biodiversité et son utilisation durable. En d'autres termes se sont des espaces reconnus pour leur grande richesse biologique, écologique et géologique.

Leur reconnaissance au niveau mondial permet de créer un réseau destiné à soutenir la science et la recherche de façon durable. Le but est de comprendre en détail les changements qui touchent les écosystèmes et surtout leur évolution au cours du temps (génétique, écologique, ...). Aussi ce sont des sites qui visent à apporter la connaissance aux générations futures.

Une réserve de biosphère est constituée de trois zones concentriques qui sont interdépendantes, liées et complémentaires :

- une zone centrale qui constitue la partie la plus importante ; C'est le cœur qui est strictement protégé et qui contient un écosystème riche ;
- la zone tampon autour de l'aire centrale qui est un espace de « sécurité ». Les activités humaines sont autorisées mais contrôlées. Ces dernières doivent s'inscrire dans un but écologiquement viable afin de renforcer la recherche scientifique, les suivis et l'éducation scientifique des générations futures
- la zone la plus externe est la zone de transition. C'est un espace plus libre pour les activités humaines et socio culturelles. Ainsi un espace de vie peut se développer autour de la réserve tout en s'inscrivant dans un développement écologique durable.

1.2.2.5 La zone d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO)⁴

L'appellation ZICO est donnée à la suite de l'application d'un ensemble de critères définis à un niveau international. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- pouvoir être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'oiseaux migrateurs, d'oiseaux côtiers ou d'oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Les critères de sélection font intervenir des seuils chiffrés, en nombre de couples pour les oiseaux nicheurs et en nombre d'individus pour les oiseaux migrateurs et hivernants. De façon générale, les ZICO doivent aussi permettre d'assurer la conservation et la gestion des espèces.

En 1989, un répertoire des ZICO en Europe a été publié. Les travaux du ministère français ont permis à partir de 1990 d'établir une première liste de 157 sites intégrés à l'inventaire ZICO. À partir de 1991, l'objectif des autorités françaises était d'avoir un inventaire complet qui a ensuite servi de base à l'inventaire des zones de

³ Source : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/biosphere-reserves/>

⁴ Source : <http://www.cc-essordurhin.fr/tourisme-loisirs/zico.pdf>

protection spéciale (ZPS) conformément à la directive européenne 79/409/CEE, dite directive Oiseaux. Cependant, en 2004, la France apparaît comme le « mauvais élève » de l'Union Européenne avec seulement 22% de ses ZICO classées en ZPS. Le programme canadien des ZICO a été lancé en 1996 par la Fédération canadienne de la nature et Études d'oiseaux Canada, les partenaires canadiens de BirdLife. Il y a aujourd'hui environ 10 000 ZICO dans le monde dans plus de 100 pays.

1.2.2.6 La réserve biologique (RBo)⁵

Les Réserves biologiques constituent un outil de protection propre aux forêts publiques et particulièrement bien adapté à leurs spécificités. On distingue deux types de réserves biologiques : les réserves biologiques dirigées et les réserves biologiques intégrales. Les Réserves biologiques constituent un outil de protection propre aux forêts publiques et particulièrement bien adapté à leurs spécificités. On distingue deux types de réserves biologiques : les réserves biologiques dirigées et les réserves biologiques intégrales.

■ Les Réserves biologiques dirigées

Les Réserves biologiques dirigées (RBD) ont pour objectif la conservation de milieux et d'espèces remarquables. Elles procurent à ce patrimoine naturel la protection réglementaire et la gestion conservatoire spécifique qui peuvent être nécessaires à sa conservation efficace.

■ Les Réserves biologiques intégrales

Dans les Réserves biologiques intégrales (RBI), l'exploitation forestière est proscrite et la forêt est rendue à une évolution naturelle. Les objectifs sont la connaissance du fonctionnement naturel des écosystèmes, et le développement de la biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort (insectes rares, champignons...). Les RBI constituent de véritables « laboratoires de nature ».

■ Les Réserves biologiques mixtes

À côté des RBD et RBI, des Réserves biologiques mixtes, associant une partie intégrale et une partie dirigée, sont créées dans des sites combinant les deux types d'enjeux patrimoniaux. En montagne, par exemple, une RB mixte pourra s'étendre d'un ubac boisé inexploité (RBI) jusqu'à un adret où le pâturage aide à maintenir des milieux ouverts et leurs espèces remarquables (RBD).

■ Législation et création des réserves biologiques

Les Réserves biologiques trouvent leur fondement juridique dans le Code forestier : L. 133-1 et R.* 133-5 du code forestier (forêt domaniale), plus l'article L. 143-1 pour les forêts non domaniales. Les Réserves biologiques sont créées par arrêté interministériel (Écologie et Agriculture), pour une durée illimitée.

L'initiative du classement en réserve biologique appartient à l'ONF, ou au propriétaire de la forêt dans le cas d'une RBF. À l'origine d'un projet de RB, on trouve une proposition du service gestionnaire de la forêt ou une sollicitation des milieux naturalistes. L'instruction d'un projet de RB peut débiter à la faveur d'une révision d'aménagement forestier ou de façon indépendante en cours d'application de celui-ci.

⁵ Source : <http://www.conservation-nature.fr/article3.php?id=119>

■ Les Réserves biologiques existantes

En 2011, la France comptait 225 réserves biologiques domaniales d'une superficie totale de 39 780 ha (MEDDE & MNHN, 2011).

1.2.2.7 L'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)⁶

Les arrêtés de protection de biotope sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.

Ces biotopes sont nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. Ils peuvent être constitués par des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou par toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme. Il peut arriver que le biotope d'une espèce soit constitué par un lieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée.

La réglementation instituée par l'arrêté consiste essentiellement en interdictions d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotopes. Les interdictions édictées visent le plus souvent : l'écobuage, le brûlage des chaumes, le brûlage ou broyage de végétaux sur pied, la destruction de talus ou de haies, les constructions, la création de plans d'eau, la chasse, la pêche, certaines activités agricoles par exemple : épandage de produits antiparasitaires, emploi de pesticides), les activités minières et industrielles, le camping, les activités sportives (telles que motonautisme ou planche à voile par exemple), la circulation du public, le survol aérien en-dessous d'une certaine altitude, la cueillette... En plus des interdictions visées ci-dessus, l'arrêté peut également prévoir des mesures visant à améliorer le biotope, par exemple en imposant aux propriétaires de négocier en fin de bail le retour en prairies de terrains labourés.

Un APPB est compris dans le périmètre communal, il s'agit de : FR3800375 « Gorges de l'Hérault ».

1.2.2.8 Les sites du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) sont des associations engagées à but non lucratif. Ils rassemblent plus de 1 000 salariés et 9 300 adhérents.

Depuis l'origine avec le soutien de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires privés, ils sont devenus des gestionnaires reconnus pour la pertinence de leur action construite sur la concertation, et des référents pour leur expertise scientifique et technique.

Les Conservatoires tissent des relations partenariales et complémentaires avec l'ensemble des acteurs de la biodiversité dans l'animation de projets de territoire, avec les autres gestionnaires de milieux naturels.

⁶ Source : <http://www.conservacion-nature.fr/article3.php?id=125>

1.2.2.9 Plans Nationaux d'Actions (PNA)

Les plans nationaux d'actions sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CE du 21 mai 1992) qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

Cet outil de protection de la biodiversité, mis en œuvre depuis une quinzaine d'année et renforcé à la suite du Grenelle Environnement, est basé sur 3 axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation. Ainsi, ils visent à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées, à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leur habitat, à informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Chaque plan est construit en trois parties. La première fait la synthèse des acquis sur le sujet (contraintes biologiques et écologiques propres à l'espèce, causes du déclin et actions déjà conduites) tandis que la deuxième partie décrit les besoins et enjeux de la conservation de l'espèce et la définition d'une stratégie à long terme. Enfin, la troisième partie précise les objectifs à atteindre, les actions de conservation à mener et les modalités organisationnelles de l'application du plan. Un plan national d'action est habituellement mis en œuvre pour une durée de 5 ans.

1.2.3 Méthodologie de recensement

1.2.3.1 Sources des données

Le recensement des ZNIR est issu des diverses sources de données suivantes :

- des fiches synthétiques de données ZNIEFF ;
- des fiches synthétiques de données Natura 2000 ;
- des sites Internet suivants :
 - ✓ <http://occitanie.developpement-durable.gouv.fr>
 - ✓ <http://natura2000.clicgarden.net>
 - ✓ <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>
 - ✓ <http://inpn.mnhn.fr>

1.2.3.2 Aires d'étude

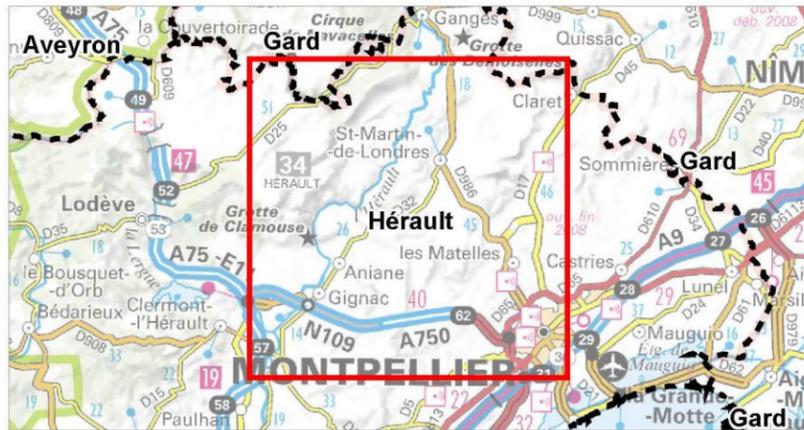
Le secteur d'étude retenue reprend les limites communales. Ensuite, trois périmètres ont été définis :

- Aire d'étude immédiate : elle correspond à une bande de 500 m au-delà des limites communales ;
- Aire d'étude rapprochée : elle correspond à une bande de 3 km au-delà des limites communales ;
- Aire d'étude éloignée : elle correspond à une bande de 10 km au-delà des limites communales.

Carte 2 - Aires d'étude – p. 15

Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Aires d'étude

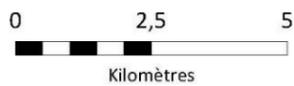


Secteurs d'étude

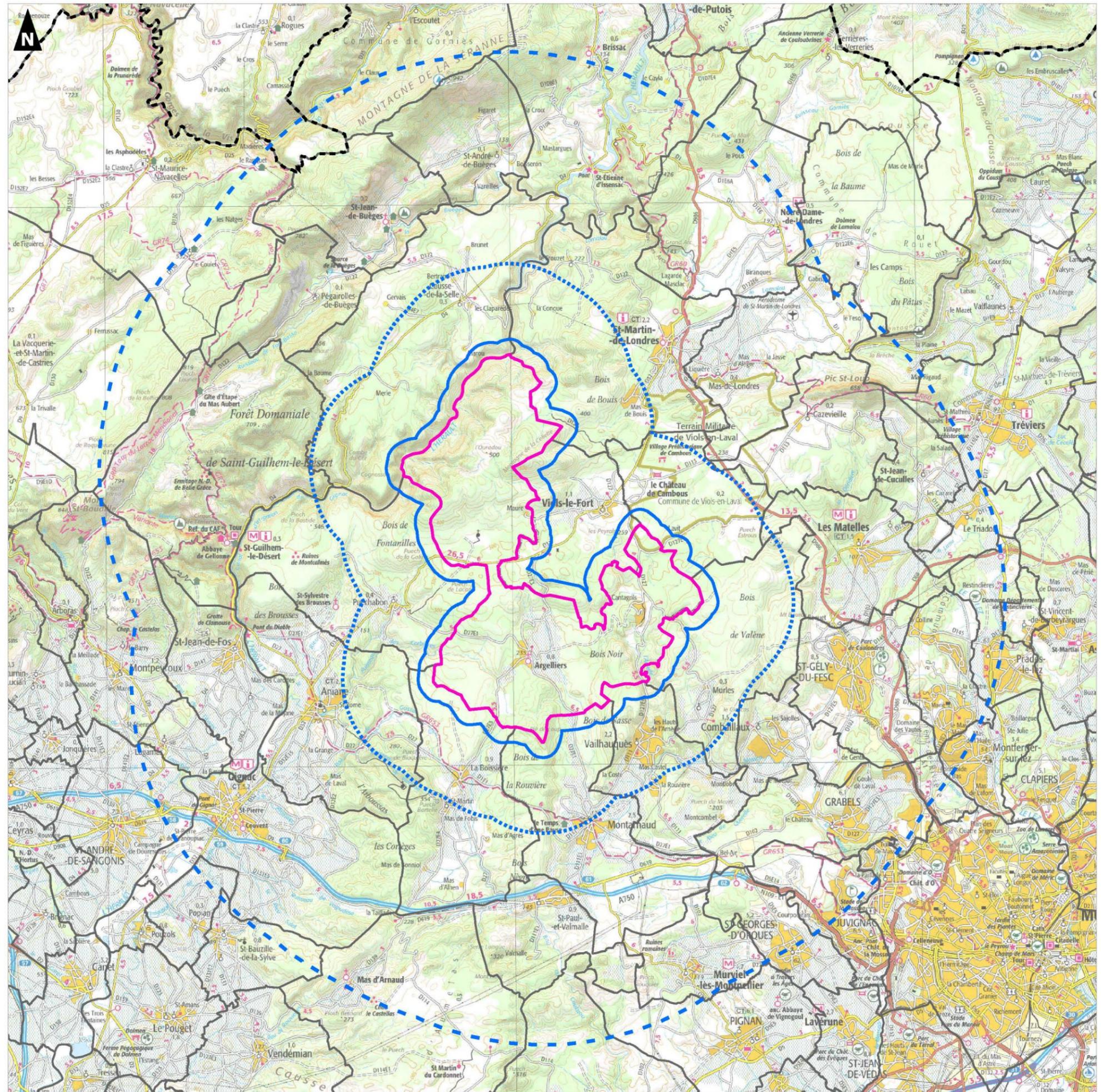
- ▭ Commune d'Argelliers
- ▭ Aire d'étude immédiate (500 m)
- ⋯ Aire d'étude rapprochée (3 km)
- - - Aire d'étude éloignée (10 km)

Limites administratives

- - - Limite départementale
- Limite communale



Réalisation : AUDDICÉ, avril 2020
 Sources de fond de carte : IGN SCAN 100 et SCAN 1000
 Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - ARGELLIERS - AUDDICÉ, 2020



1.2.4 Présentation des ZNIR recensées au sein des périmètres d'étude

Les ZNIR recensées au sein du secteur d'étude sont reprises dans un tableau de synthèse à la fin de cette partie.

1.2.4.1 Zones d'inventaire recensées dans le secteur d'étude

■ ZNIEFF terrestres

La commune est concernée par deux ZNIEFF de type 1 et deux ZNIEFF de type 2 :

- 910009548 : « Massif des gorges de l'Hérault et de la Buège » ;
- 910009549 : « Gorges de l'Hérault au bois de Fontanilles » ;
- 910030395 : « Bois dolomitiques des Matelettes » ;
- 910030608 : « Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais ».

- **Présentation de la ZNIEFF 2 « Massif des gorges de l'Hérault et de la Buège »**

Non renseignée.

- **Présentation de la ZNIEFF 1 « Gorges de l'Hérault au bois de Fontanilles »**

La ZNIEFF « Gorges de l'Hérault au bois de Fontanilles » est située au nord-est du département de l'Hérault, au sud du village de Causse-de-la-Selle. Elle englobe près de dix kilomètres de la rivière de l'Hérault, ainsi que ses versants, entre le roc de Clausel en amont et le débouché de la route D4 dans la vallée à l'aval. Cet ensemble couvre une superficie de près de 1810 hectares pour une altitude variant entre 70 et 500 mètres.

- **Présentation de la ZNIEFF 1 « Bois dolomitiques des Matelettes »**

La ZNIEFF « Bois dolomitiques des Matelettes » est située dans le département de l'Hérault, au nord de Montpellier et au cœur des Hautes garrigues du Montpelliérais. Elle s'insère dans un ensemble boisé au relief peu marqué situé au pied de la montagne de la Selette et à l'ouest du village de Viols-le-Fort. Ce territoire occupe une superficie de 244 hectares, pour une altitude variante entre 270 et 345 mètres.

- **Présentation de la ZNIEFF 2 « Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais »**

Non renseignée.

Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Zones naturelles d'intérêt reconnu (non réglementaire)

Secteurs d'étude

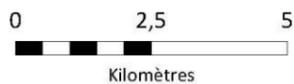
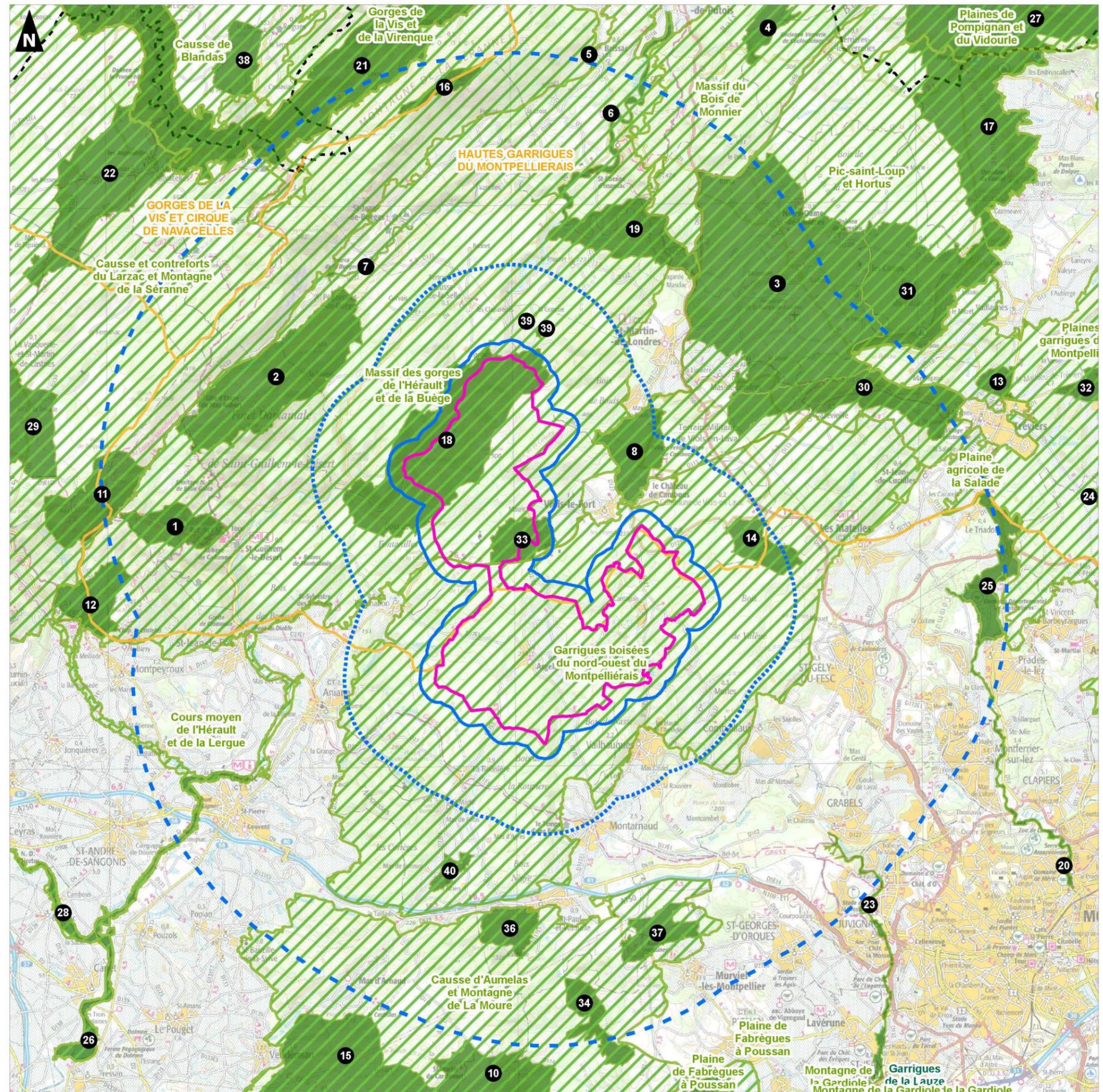
- Commune d'Argelliers
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée (3 km)
- Aire d'étude éloignée (10 km)

Limites administratives

- Limite départementale

Zones naturelles

- ZICO
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Intitulé des ZNIEFF de Type 1



1.2.4.2 Zones contractuelles/réglementaires recensées dans le secteur d'étude

■ Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Une ZICO est recensée sur le territoire communal : il s'agit de la ZPS FR9112004 « Hautes Garrigues du Montpelliérais ».

La ZPS englobe un vaste territoire de collines calcaires au nord-est du département de l'Hérault. Plusieurs ensembles morphologiques peuvent y être individualisés : massif de la Serrane, cause de la Selle, gorges de l'Hérault, massifs du Pic Saint Loup et de l'Hortus, collines de la Suque et Puech des Mourgues. Plusieurs de ces entités marquent très fortement le paysage et font à ce titre l'objet de protections. Le pastoralisme a fortement régressé depuis plusieurs décennies et la garrigue puis la forêt gagnent du terrain aux détriments des pelouses. La viticulture connaît un regain d'intérêt, notamment sur les côteaux avec des objectifs d'amélioration de la qualité compatibles avec la préservation des habitats et des ressources alimentaires des oiseaux. Situé aux portes de l'agglomération de Montpellier, le site est très fréquenté car il permet la pratique de loisirs et de sports de nature variés.

La Zone de Protection Spéciale proposée abrite 3 couples d'Aigles de Bonelli, soit 30% des effectifs régionaux. Un quatrième site de nidification présent dans ce territoire a été abandonné en 1995 Parmi les 18 autres espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux qui se rencontrent dans ce territoire, le Circaète Jean-le-Blanc, le Busard cendré, le Crave à bec rouge, le Grand-Duc d'Europe, l'Engoulevent et le Rollier d'Europe ont des effectifs significatifs.

Le développement des projets de centrales éoliennes constitue l'une des principales menaces identifiées sur le secteur. L'évolution des pratiques agricoles joue un rôle important dans la conservation des habitats des espèces concernées et une concertation étroite avec les représentants des différentes productions locales, en particulier les crus AOC, doit être engagée. Le développement des activités de plein air, et notamment de l'escalade doit également être faire l'objet de concertations avec les acteurs locaux pour éviter le développement des perturbations liées à ces activités.

■ Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ou Site d'Importance Communautaire (SIC)

Une ZSC est recensée dans le territoire communal : il s'agit de la ZSC FR9101388 « Gorges de l'Hérault ».

Ce site est défini autour du fleuve Hérault qui entaille un massif calcaire vierge de grandes infrastructures. Les habitats forestiers (forêt de Pins de Salzman et chênaie verte) et rupicoles sont bien conservés. L'ensemble de l'hydrosystème du fleuve est encore peu perturbé.

La pinède de Pins de Salzman de St Guilhem est une souche pure et classée comme porte-graines par les services forestiers. Il s'agit d'une forêt développée sur des roches dolomitiques. C'est à partir d'échantillons collectés par Salzman lui-même à St Guilhem que fut identifiée cette sous-espèce particulière de Pin noir. Des espèces rares d'insectes sont notés sur cette forêt dont une espèce endémique (*Cryptocephalus mayeti*). La qualité de l'eau de l'Hérault et la relative tranquillité le long de ses berges permettent la conservation de plusieurs espèces d'intérêt communautaire. Les parois calcaires abritent des sites d'hibernation et/ou de mise bas de nombreuses espèces de chiroptères.

La vulnérabilité de la pinède est liée au feu. Le Pin de Salzman est sensible aux phénomènes d'hybridation avec d'autres sous-espèces de Pin noir. La ressource en eau que constitue le fleuve Hérault et les différentes nappes que renferme ces massifs sont très convoitées pour divers usages.

Carte 3 - Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu – Zones d'inventaires – p. 17

Carte 4 Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu – Réseau Natura 2000 - p. 20

Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Réseau Natura 2000

Secteurs d'étude

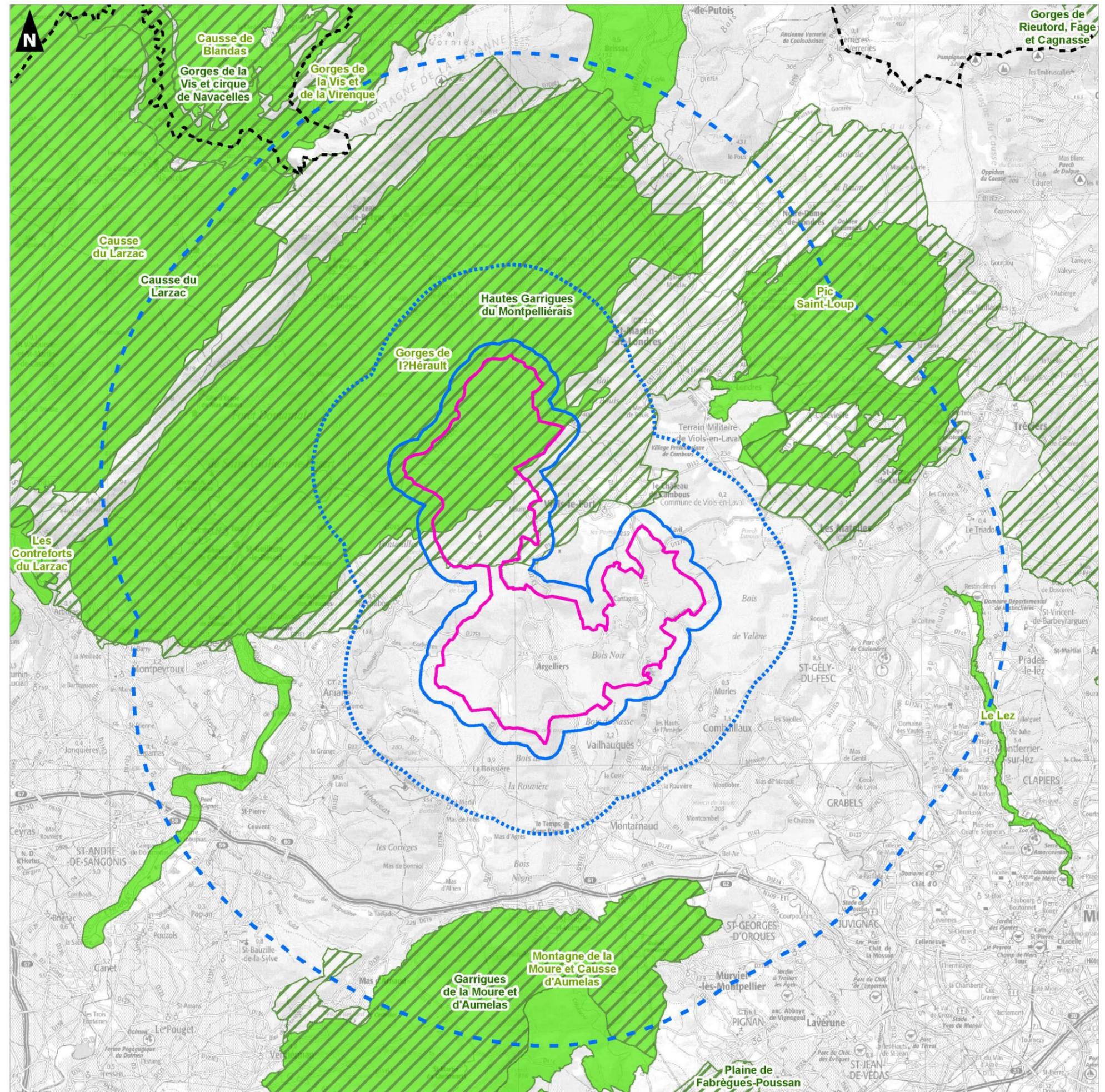
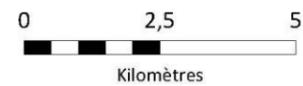
- Commune d'Argelliers
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée (3 km)
- Aire d'étude éloignée (10 km)

Limites administratives

- Limite départementale

Natura 2000

- Zone Spéciale de Conservation
- Zone de Protection Spéciale



1.2.4.3 Les Plans Nationaux d'Actions (PNA)

■ Aigle de Bonelli

Près de 40 ans de suivis de la population française d'Aigle de Bonelli (et plus de 20 ans de baguage systématique des poussins) ont permis de mieux connaître les besoins fondamentaux de l'espèce et les facteurs influençant son évolution. Ainsi, la disponibilité en sites de reproduction (falaises avec replats ou cavités, en dessous de 700 m d'altitude), d'une part, et en zones de chasse dont le couvert végétal est préférentiellement ouvert et en mosaïque, d'autre part, constituent les besoins essentiels au bon développement de la population. Les principales menaces pour la survie de l'espèce sont les lignes électriques (électrocution, percussion), les persécutions (tir, piégeage, empoisonnement) ainsi que la perte de territoires de chasse due à la pression des activités humaines, (artificialisation, dérangements aux abords de la zone de nidification), et à la fermeture des milieux ouverts.

Malgré les nombreuses actions menées par ce qui constitue aujourd'hui un véritable réseau d'acteurs et de partenaires (observateurs, associations, collectivités, établissements publics et services de l'État), la population française d'Aigle de Bonelli reste fragile et nécessite de poursuivre les efforts menés pour sa conservation. C'est pourquoi le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a souhaité la poursuite des précédents Plans Nationaux d'Actions. L'Aigle de Bonelli est une espèce dont la productivité naturelle est faible, ce qui se traduit par un accroissement lent des effectifs. L'évaluation de l'efficacité des actions ne peut donc se mesurer que grâce à l'analyse de données sur une longue période. C'est ce qui a motivé la décision de concevoir ce nouveau Plan National d'Actions pour une durée de 10 ans.

L'enjeu de ce Plan est de consolider la population actuelle française d'Aigle de Bonelli et d'assurer sa pérennité. Les efforts du PNA seront orientés sur la réduction des menaces et la préservation des habitats avec un effort particulier dans les sites vacants, seuls espaces à même de permettre un développement futur de la population d'Aigle de Bonelli.

Pour cela, sept objectifs, déclinés en 27 actions, ont été fixés :

1. réduire et prévenir les facteurs de mortalité d'origine anthropique ;
2. préserver, restaurer et améliorer l'habitat ;
3. organiser la surveillance et diminuer les sources de dérangements ;
4. améliorer les connaissances pour mieux gérer et mieux préserver l'Aigle de Bonelli ;
5. favoriser la prise en compte du Plan dans les politiques publiques ;
6. faire connaître l'espèce et le patrimoine local remarquable ;
7. coordonner les actions et favoriser la coopération internationale.

■ Chiroptères

Le périmètre du PNA Chiroptères est en limite de la commune. Ces espèces ayant une forte capacité de déplacement, ce PNA est pris en compte.

La France métropolitaine héberge 34 espèces de chauves-souris dont l'écologie se révèle très différente. Leur cycle de vie comprend différentes phases : l'hibernation, la mise bas et les périodes de transit printanier et automnal. À chaque période sont associés des besoins spécifiques en termes d'habitats : gîtes ou terrains de chasse. Les chauves-souris jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes et participent au maintien de l'équilibre des milieux naturels notamment par une régulation forte des effectifs d'insectes nocturnes. Leur présence et leur dynamique de population nous renseignent sur certaines caractéristiques écologiques de notre environnement ou sur l'incidence et l'évolution de certaines pratiques. En raison de

l'écologie spécifique et diversifiée des différentes espèces de chauves-souris, leur maintien contribue à protéger de nombreux cortèges d'autres espèces ; elles jouent ainsi le rôle d'espèces dites parapluie. Parallèlement, elles subissent de nombreuses pressions liées aux activités humaines (mortalité directe, diminution du nombre de gîtes et des milieux de chasse favorables), si bien que les effectifs actuels de chauves-souris sont nettement inférieurs à ceux des années 1950-1960. Poursuivre les actions de conservation est un enjeu prioritaire. La France, qui s'est engagée, par le biais de la Stratégie nationale pour la biodiversité, à enrayer l'érosion de la biodiversité d'ici à 2020, doit alors encourager la cohabitation entre les chauves-souris et l'Homme, indispensable à la préservation et à la restauration de ces espèces.

L'objectif de ce PNA est de rétablir puis de maintenir les populations des espèces les plus menacées de chauves-souris sur l'ensemble du territoire métropolitain. La mobilisation d'acteurs d'horizons divers (pouvoirs publics, catégories socio-professionnelles, entreprises, particuliers...) est requise, pour mener à bien ces actions et promouvoir une prise en compte de ces espèces à tout niveau.

■ Lézard ocellé

Le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) ; facilement reconnaissable à sa robe parsemée d'écailles noires et jaunes sur le dos et d'ocelles bleus disposés sur trois rangs sur les flancs, est le plus grand lézard de France. Il se rencontre dans la plupart des paysages secs, en dehors des forêts denses, des zones de marais ou de prairies humides et des zones de grandes cultures dépourvues d'abris. En Europe, le Lézard ocellé peut s'observer en Espagne, au Portugal, en France et en Italie.

En France, les populations de Lézard ocellé se répartissent essentiellement selon trois grands ensembles :

- une population méditerranéenne, distribuée sur le pourtour méditerranéen et jusque dans la vallée du Rhône,
- une population atlantique continentale, centrée sur le département du Lot et qui concerne également les départements limitrophes,
- une population atlantique située sur le littoral, distribuée depuis le sud des Landes jusqu'à la Vendée. Les menaces pesant sur l'espèce sont principalement liées aux modifications de pratiques agricoles, à la diminution de la ressource en gîtes, à l'urbanisation, aux changements climatiques et à l'impact des animaux domestiques.

Le Plan national d'actions en faveur du Lézard ocellé 2020-2029 propose quatorze actions pour assurer la conservation à long terme des populations de Lézard ocellé.

■ Loutre d'Europe

Le PNA Loutre d'Europe se trouve en limite nord de la commune d'Argelliers, dans le fleuve de l'Hérault.

La Loutre d'Europe, après avoir vu sa répartition se réduire considérablement jusqu'au milieu du XXème siècle, opère, depuis sa protection légale, un lent mouvement de recolonisation. Malgré cette évolution positive, des pressions et menaces continuent de peser sur ses populations. De fait, l'espèce reste absente de nombreuses régions et son état de conservation demeure insatisfaisant dans la majeure partie du territoire métropolitain.

La Loutre d'Europe a fait l'objet de 2010 à 2015 d'un premier Plan National d'Actions qui a permis de développer et multiplier les actions en sa faveur, ainsi que les coopérations entre les différents acteurs. Les réseaux d'observation ont été développés, permettant une meilleure connaissance de la répartition, du mouvement de recolonisation et des causes de mortalité. Les mesures en faveur de ses habitats et visant à

réduire la mortalité d'origine anthropique ont été multipliées. La compréhension de la problématique de la cohabitation de l'espèce avec l'activité piscicole a été approfondie et les solutions envisageables explorées. Enfin, l'espèce est aujourd'hui mieux connue par les différents publics et les acteurs concernés par sa présence.

Un deuxième plan, d'une durée de 10 ans, est ici proposé ici, dans l'objectif de favoriser le retour naturel de la Loutre d'Europe dans les régions d'où elle a disparu et d'assurer les conditions de son maintien là où elle est aujourd'hui présente.

Ce plan met l'accent sur l'importance des différents suivis (de la répartition, des cas de mortalité, des pressions pesant sur l'espèce), la réduction des risques de mortalité, la mise en œuvre des mesures de conservation et de restauration des habitats de la Loutre d'Europe, en particulier sur les fronts de recolonisation et dans les régions encore non occupées. L'enjeu consiste également à favoriser la cohabitation de l'espèce avec l'aquaculture, notamment par la mise à disposition d'une assistance auprès des pisciculteurs. Ce plan doit enfin permettre d'améliorer encore la connaissance de l'espèce par un large public et de maintenir et développer les coopérations autour de sa conservation.

■ **Maculinea**

Seule une petite partie de la commune d'Argelliers est concernée par le PNA Maculinea. Il s'agit d'une zone boisée donc assez peu favorable pour les Maculinea.

Les Maculinea sont des petits papillons bleus typiques des prairies. Leur cycle biologique les lie à la présence de deux hôtes spécifiques (plante et fourmi), additionnant ainsi des exigences qui en font des représentants des espèces les plus sensibles de notre faune. Cette complexité les rend extrêmement vulnérables à toute modification de leur environnement.

Les Listes rouges européenne et nationale des papillons de jour les placent ainsi parmi les espèces les plus menacées. C'est l'abandon du pastoralisme, la gestion inadaptée de leurs habitats et la fragmentation paysagère qui sont les principales causes de leur déclin. Considérant les enjeux et visant à écarter ces menaces, un Plan national d'actions (PNA) en faveur des Maculinea est déployé sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il s'agit d'œuvrer pour la préservation de ces papillons emblématiques des prairies, en favorisant leur recensement et leur prise en compte dans la mise en œuvre des politiques de gestion du territoire.

Les deux principaux axes opérationnels du Plan sont l'amélioration des connaissances et la consolidation de l'état de conservation de ces papillons.

■ **Pie grièche à tête rousse**

Liée à des climats de type méditerranéen ou supra-méditerranéen, la Pie grièche à tête rousse fréquente les plaines et les régions collinéennes sèches et bien exposées. Elle s'est adaptée à des milieux semi-ouverts ponctués de buissons et d'arbres, qui fournissent des sites de nid et une abondance de perchoirs entre 1 et 4 m du sol. Sa présence en région méditerranéenne est constatée dans certaines garrigues basses et pelouses sèches, entretenues par des troupeaux, mais elle habite également des vignobles de coteaux ou de plaine qui présentent une mosaïque fine où s'imbriquent friches, haies, lambeaux de garrigue et talus. En dehors du midi méditerranéen, les milieux classiques sont représentés par des vergers pâturés à hautes tiges (par exemple en Lorraine) et par des secteurs de bocages consacrés à l'élevage bovin (par exemple en Bourgogne).

La Pie-grièche à tête rousse est presque strictement insectivore et la majorité de ses proies, surtout des coléoptères et des orthoptères, sont prises au sol dans la strate herbacée, généralement de faible hauteur. Les lisières herbe courte / herbe haute, comme l'espèce peut en trouver dans les vergers pâturés, sont très favorables. Les populations de cette espèce passent l'hiver dans une vaste ceinture traversant le continent africain juste au sud du Sahara. En 1994, la population nicheuse de France a été grossièrement estimée à environ 10 000 couples. Depuis cette époque, la régression a continué surtout dans le quart nord-est du pays, ainsi que de manière plus surprenante en Provence où ne subsistent plus qu'entre 40 et 80 couples.

Le programme d'actions se décline selon plusieurs axes :

- amélioration des connaissances sur la répartition et les effectifs des pies-grièches en France.
- identification, au niveau de chaque région administrative concernée, des principaux bastions pour les différentes espèces, notamment de celles qui se trouvent dans des espaces protégés de manière soit réglementaire (réserves naturelles, etc), soit contractuelle (réseau Natura 2000, etc).
- mise en place de suivis spécifiques et d'études scientifiques. - actions sur l'ensemble des facteurs et paramètres responsables du déclin des pies-grièches.
- mise en place et/ou renforcement de mesures concrètes pour assurer le maintien ou la restauration des habitats. - initiation d'un fort programme de sensibilisation
- recherche d'une collaboration internationale.

■ Vautour moine

Aujourd'hui, il y a en France trois populations distinctes de Vautours moines, toutes issues d'opérations de réintroduction. C'est en 1988 que le projet de réintroduction du Vautour moine en France a vu le jour, sous l'impulsion de la Vultures Conservation Foundation (VCF). Le premier programme de réintroduction a été engagé dans la région des Grands Causses à partir de 1992 qui avait abritée les derniers Vautours moines français au début du siècle. Ce premier programme de réintroduction dans les Grands Causses s'est déroulé jusqu'en 2004 et a permis la libération de 53 individus. Depuis, deux autres programmes ont été déployés. En 2004, dans la Drôme avec la libération de 31 Vautours moines et en 2005, dans le Verdon avec le lâcher de 15 oiseaux. Ces deux derniers programmes ne sont pas achevés car il apparaît essentiel d'obtenir un minimum de 50 oiseaux libres sur chacun des sites des Baronnies et du Verdon.

Depuis les premiers programmes de réintroduction en France, 99 oiseaux ont ainsi été libérés soit par la méthode du taquet soit par la méthode des volières. Aux contingents d'oiseaux relâchés, se rajoutent des Vautours moines exogènes provenant des différents sites de réintroduction, mais également du programme de réintroduction en Catalogne. D'ores et déjà la population de Vautours moines des Grands Causses se développe et s'accroît naturellement. Des individus se sont appariés pour former une vingtaine de couples qui se reproduisent dans les gorges et vallées boisées typiques de l'habitat de l'espèce.

Après une période sombre qui a conduit à la disparition du Vautour moine en France, l'espèce est progressivement réhabilitée au point qu'aujourd'hui la France abrite désormais la seconde population européenne de Vautours moines avec 25 couples reproducteurs. Toutefois cette population française constituée de faibles effectifs reste vulnérable car toute disparition peut avoir des conséquences déplorables sur la pérennité de l'espèce. Aussi, face à ce constat, le Ministère en charge de l'environnement a jugé primordial la conduite d'un second plan national d'actions. Ce nouveau plan national d'actions doit permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- Poursuivre et terminer les lâchers et le suivi de jeunes oiseaux sur les sites des Baronnies et du Verdon ;

- Évaluer la viabilité de la population de l'espèce, ses modalités de dispersion et sa dynamique de population,...
- Prévenir les risques et réduire les facteurs de mortalité ;
- Maintenir et/ou améliorer la qualité et la quiétude des habitats de reproduction (contractualisation avec les propriétaires, réalisation d'aménagements, mise en place de mesures de protection spécifiques sur les sites les plus sensibles,...) ;
- Suivre les populations françaises de Vautours moines (assurer le suivi et la surveillance et mieux connaître l'occupation de l'espace)
- Permettre l'équarrissage naturel par les rapaces nécrophages et particulièrement par le Vautour moine (création de nouvelles placettes d'alimentation, en assurer le suivi, et suivre l'évolution des ressources alimentaires naturelles...).

■ **Vautour percnoptère**

Ce petit vautour produit très peu de jeunes et il ne se reproduit pas avant l'âge de 5 ans. Aussi, toutes les réflexions et tous les programmes de conservation en faveur du Vautour percnoptère doivent s'inscrire dans la durée. La période d'application du plan national d'actions a donc été portée à 10 ans (2015-2024).

L'enjeu de ce plan est notamment de prolonger les actions efficaces réalisées dans les Pyrénées et dans le sud-est de la France dans le cadre du premier plan national d'actions en faveur de cette espèce (2002-2007) mais aussi du programme LIFE mis en œuvre pour la population du sud-est de la France. Depuis 2007, les actions du premier plan ont été prorogées jusqu'à la validation du nouveau document.

Ce deuxième plan national d'actions se décline en 7 objectifs différents :

1. Améliorer la connaissance pour mieux gérer et mieux préserver le Vautour percnoptère ;
2. Préserver, restaurer et améliorer l'habitat ;
3. Réduire et prévenir les facteurs de mortalité anthropiques ;
4. Étendre l'aire de distribution et faciliter les échanges d'individus entre les noyaux de population ;
5. Favoriser la prise en compte du plan dans les politiques publiques ;
6. Favoriser son acceptation locale ;
7. Coordonner les actions et favoriser la coopération pour la conservation du Vautour percnoptère ;
8. Faire le bilan et évaluer le plan.

Carte 5 - PNA Aigle de Bonelli – p. 26

Carte 6 - PNA Chiroptères – p. 27

Carte 7 - PNA Lézard ocellé – p. 28

Carte 8 - PNA Loutre d'Europe – p. 29

Carte 9 - PNA Maculinea – p. 30

Carte 10 - PNA Pie grièche à tête rousse – p. 31

Carte 11 - PNA Vautour moine – p. 32

Carte 12 - PNA Vautour percnoptère – p. 33

Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Plans Nationaux d'Actions Aigle de Bonelli

Secteurs d'étude

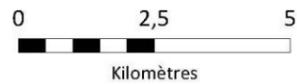
- Commune d'Argelliers
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée (3 km)
- Aire d'étude éloignée (10 km)

Limites administratives

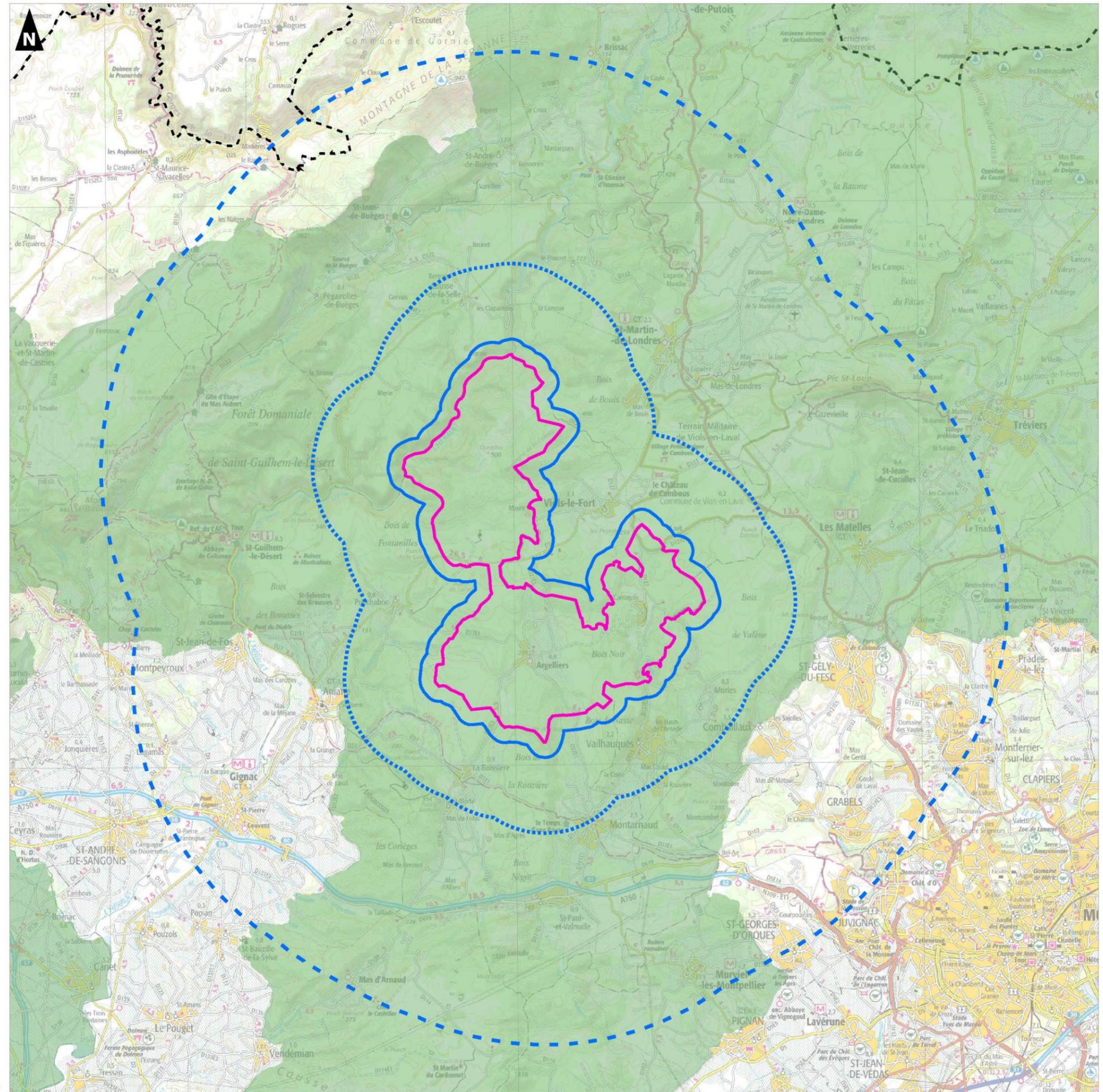
- Limite départementale

Plans Nationaux d'Actions

- Aigle de Bonelli



Réalisation : AUDDICÉ, avril 2020
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - DREAL - ARGELLIERS - AUDDICÉ, 2020



Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Plans Nationaux d'Actions Chiroptères

Secteurs d'étude

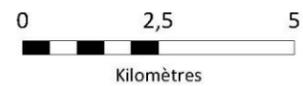
- Commune d'Argelliers
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée (3 km)
- Aire d'étude éloignée (10 km)

Limites administratives

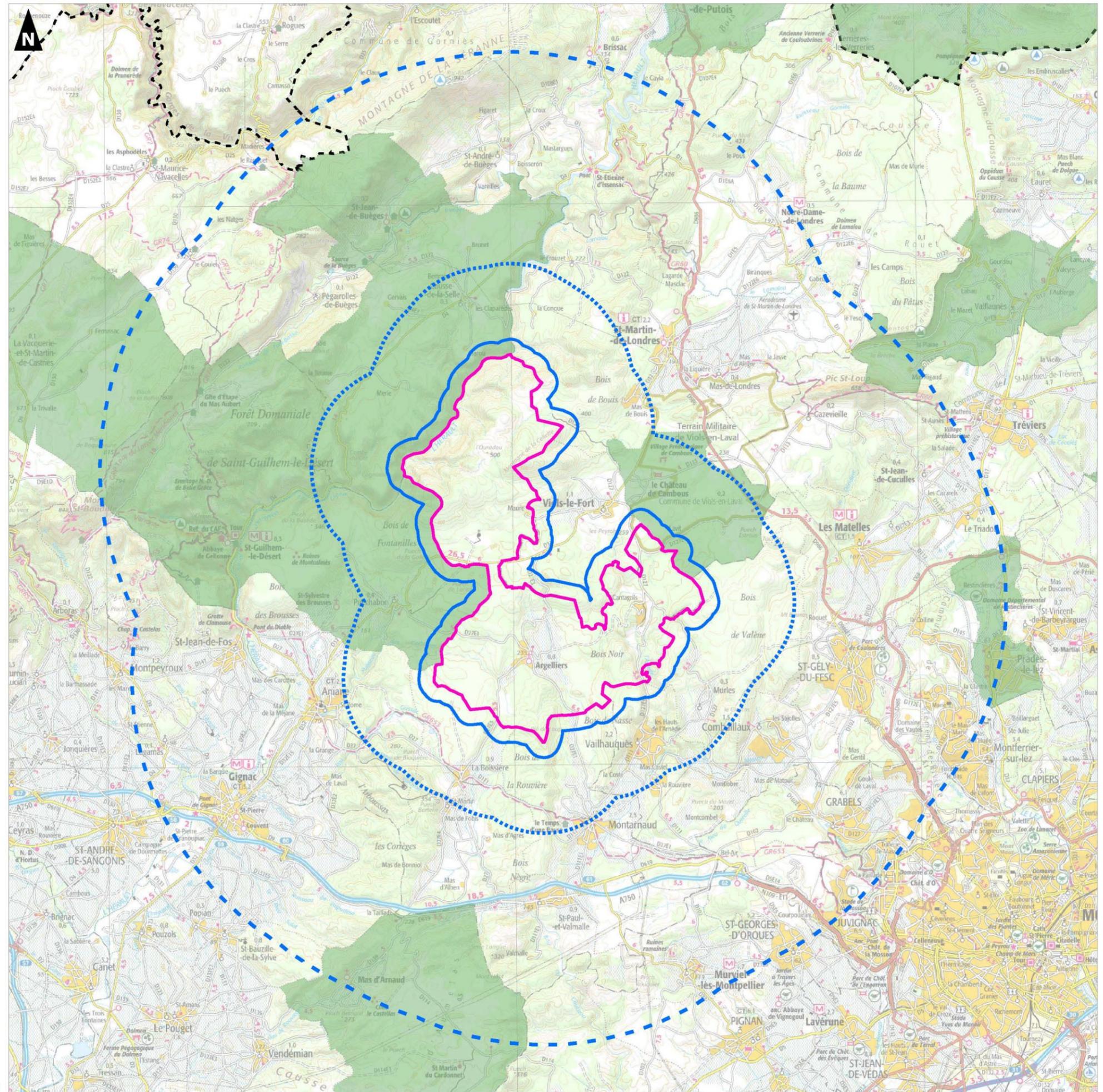
- Limite départementale

Plans Nationaux d'Actions

- Chiroptères



Réalisation : AUDDICE, avril 2020
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - DREAL - ARGELLIERS - AUDDICE, 2020



Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Plans Nationaux d'Actions Lézard ocellé

Secteurs d'étude

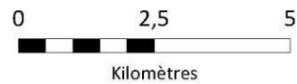
- Commune d'Argelliers
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée (3 km)
- Aire d'étude éloignée (10 km)

Limites administratives

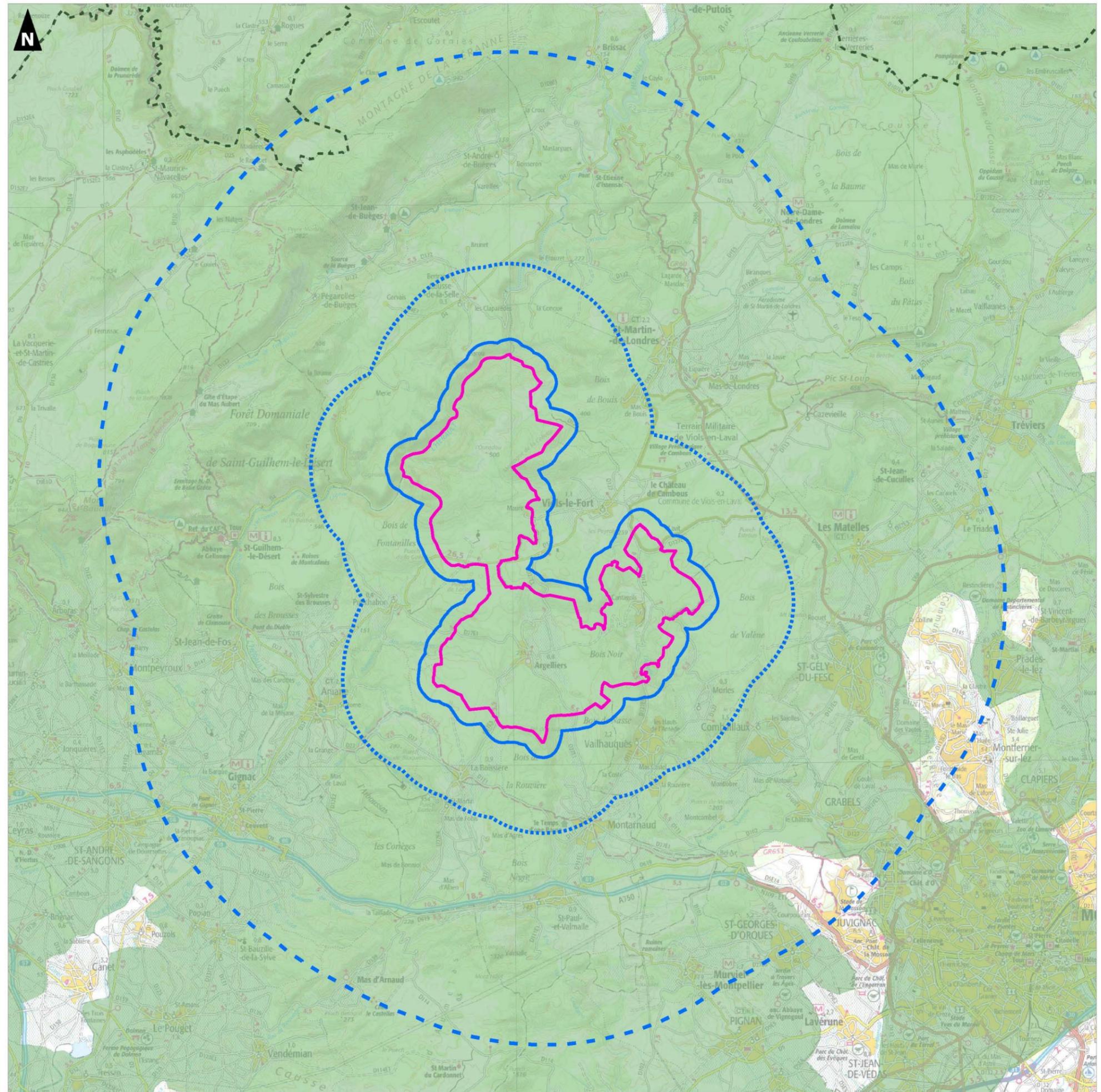
- Limite départementale

Plans Nationaux d'Actions

- Lézard ocellé



Réalisation : AUDDICE, avril 2020
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - DREAL - ARGELLIERS - AUDDICE, 2020



Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Plans Nationaux d'Actions Loutre d'Europe

Secteurs d'étude

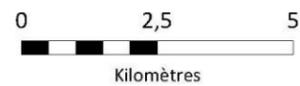
- Commune d'Argelliers
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée (3 km)
- Aire d'étude éloignée (10 km)

Limites administratives

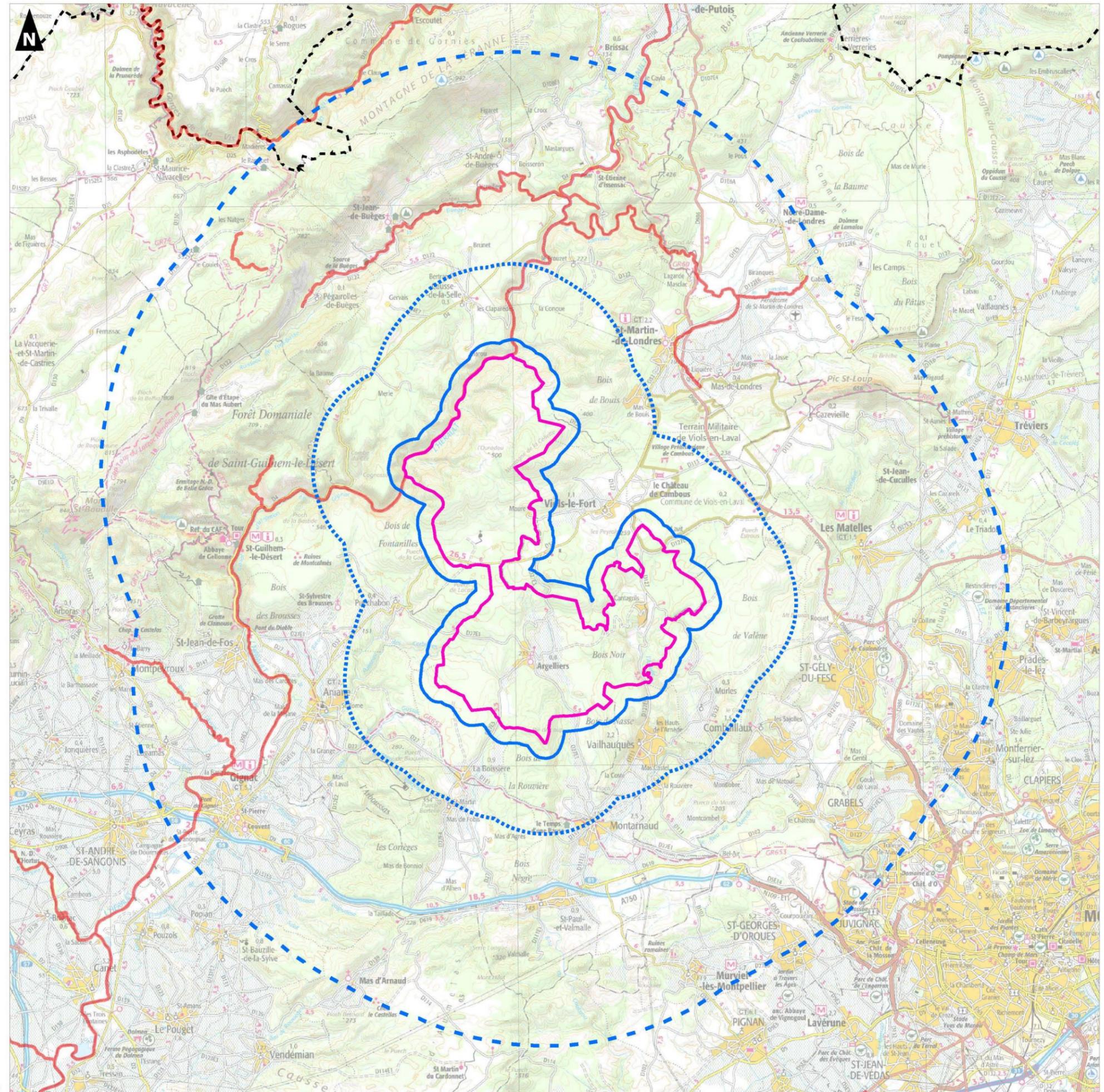
- Limite départementale

Plans Nationaux d'Actions

- Loutre d'Europe



Réalisation : AUDDICE, avril 2020
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - DREAL - ARGELLIERS - AUDDICE, 2020



Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Plans Nationaux d'Actions Maculeina

Secteurs d'étude

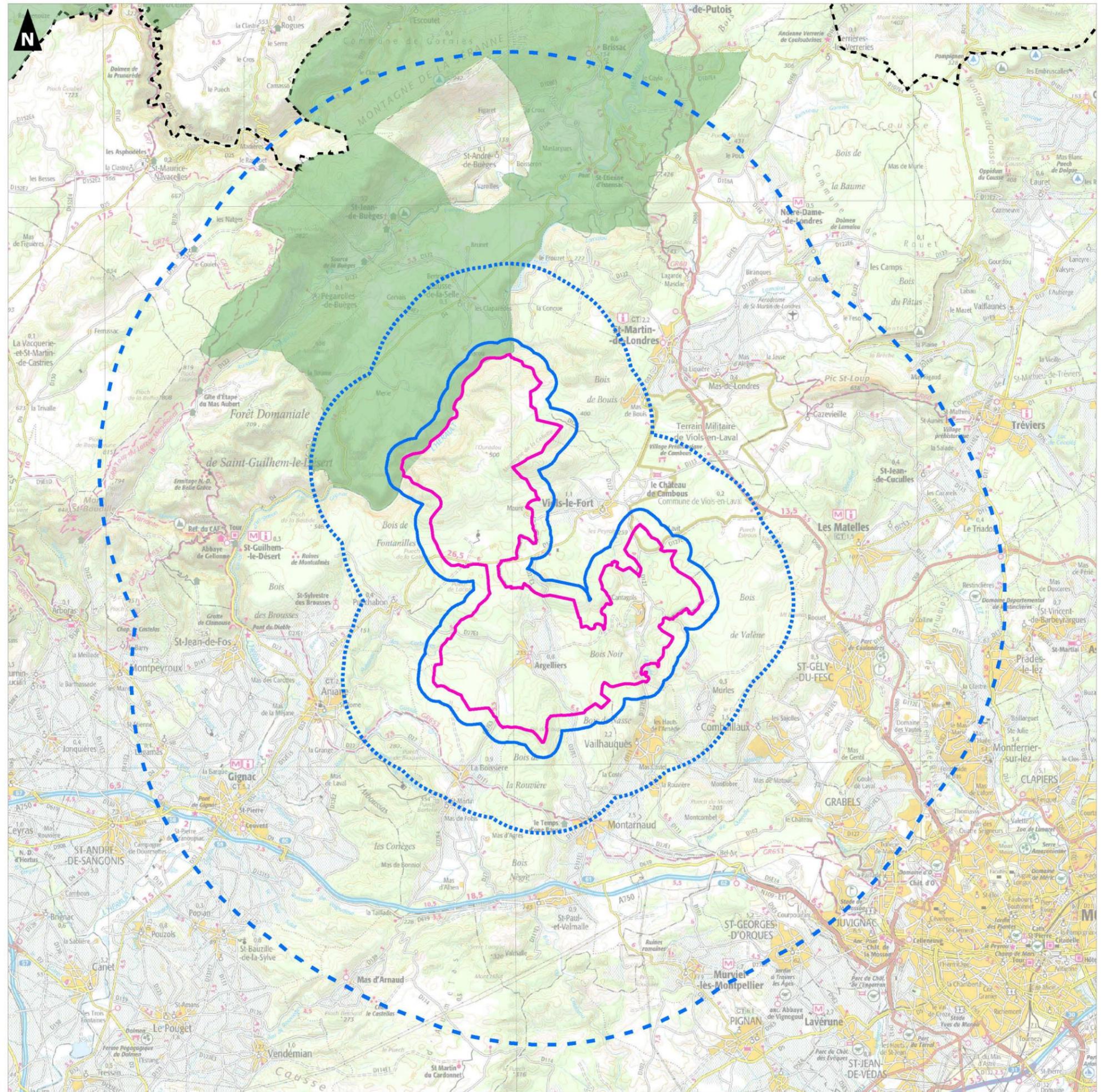
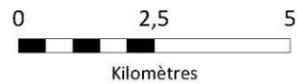
- Commune d'Argelliers
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée (3 km)
- Aire d'étude éloignée (10 km)

Limites administratives

- Limite départementale

Plans Nationaux d'Actions

- Maculeina



Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Plans Nationaux d'Actions Pie grièche à tête rousse

Secteurs d'étude

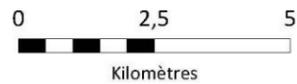
- Commune d'Argelliers
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée (3 km)
- Aire d'étude éloignée (10 km)

Limites administratives

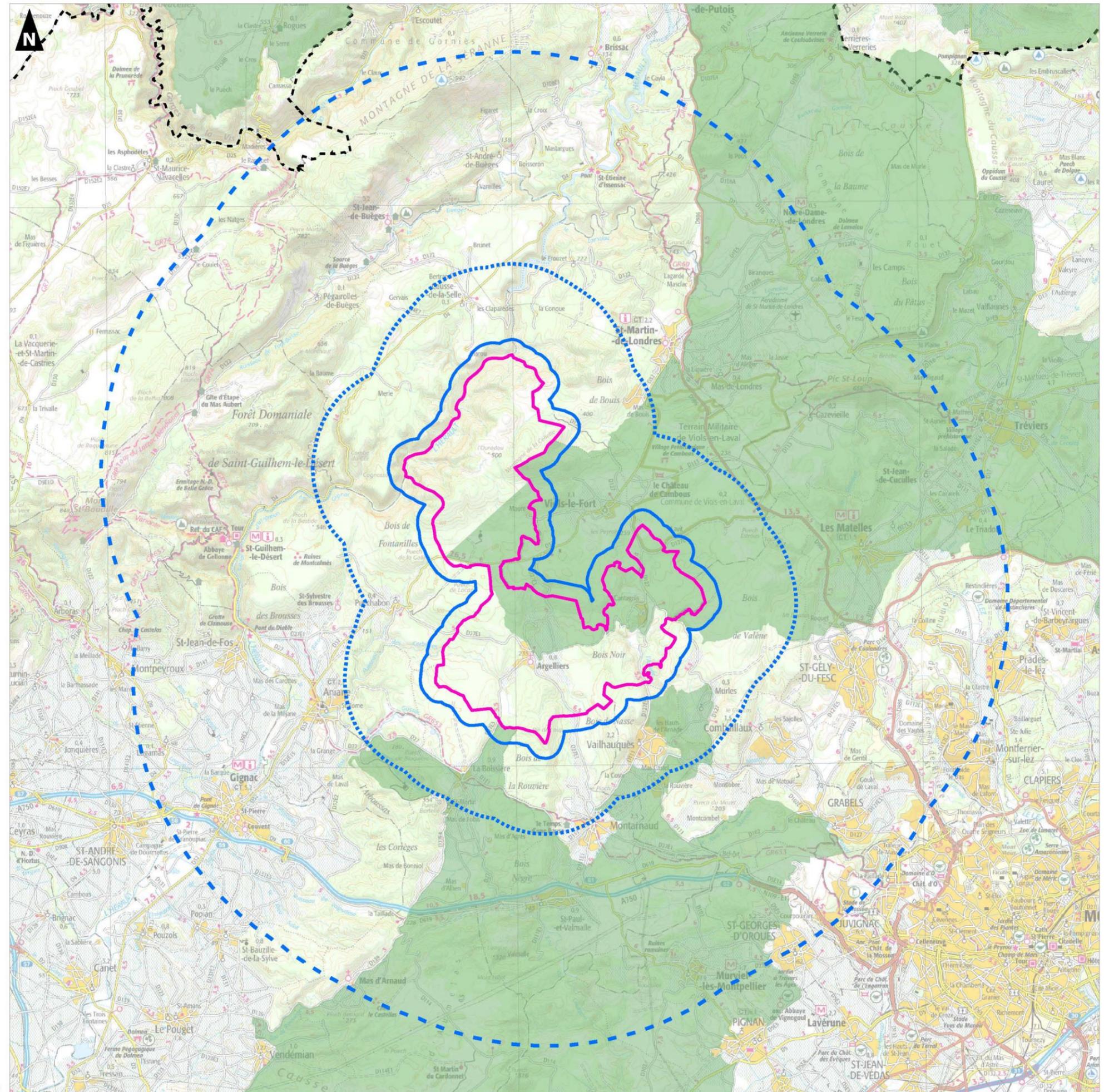
- Limite départementale

Plans Nationaux d'Actions

- Pie grièche à tête rousse



Réalisation : AUDDICE, avril 2020
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - DREAL - ARGELLIERS - AUDDICE, 2020



Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Plans Nationaux d'Actions Vautour moine

Secteurs d'étude

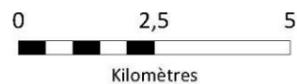
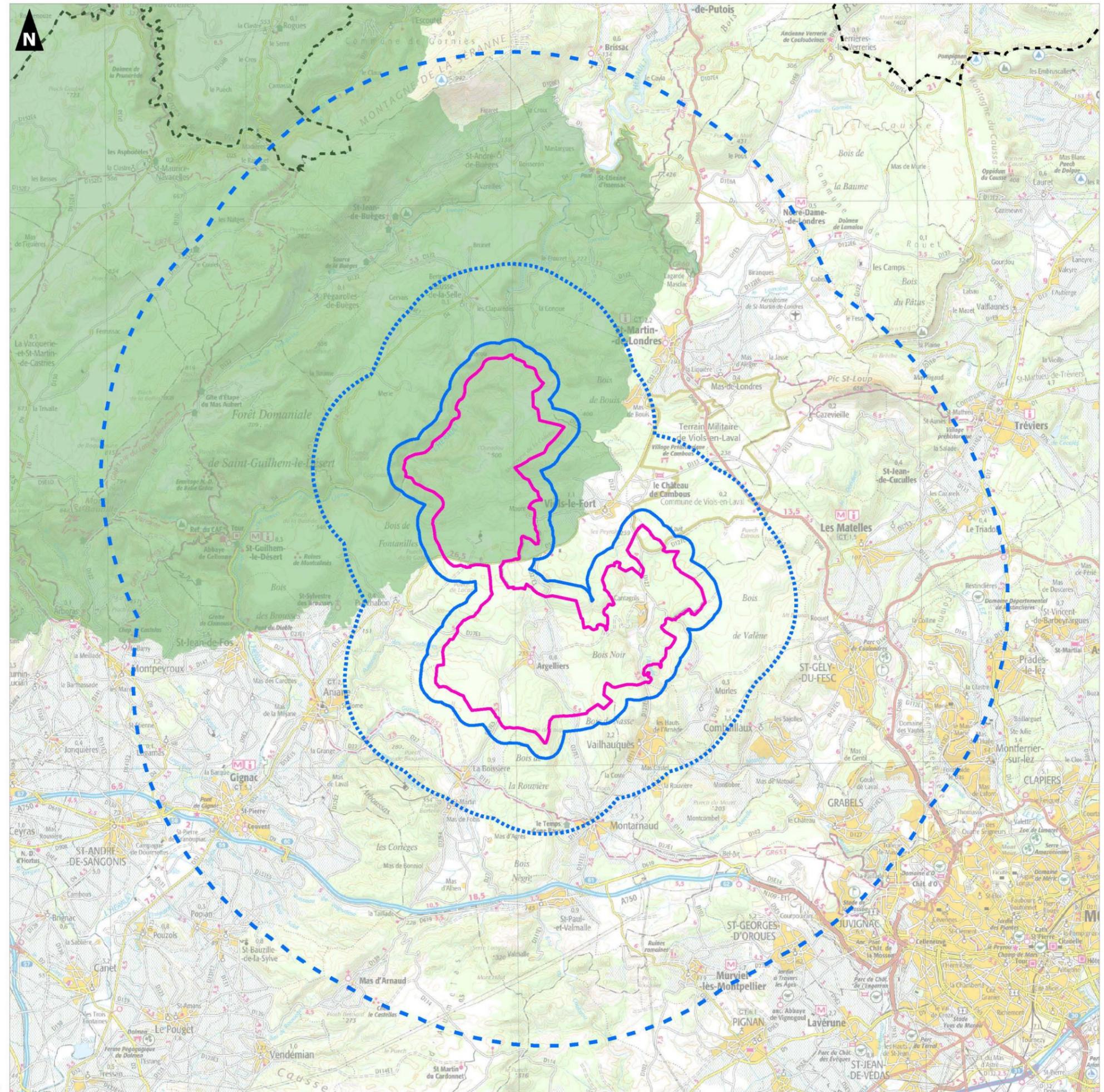
-  Commune d'Argelliers
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée (3 km)
-  Aire d'étude éloignée (10 km)

Limites administratives

-  Limite départementale

Plans Nationaux d'Actions

-  Vautour moine



Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Plans Nationaux d'Actions Vautour percnoptere

Secteurs d'étude

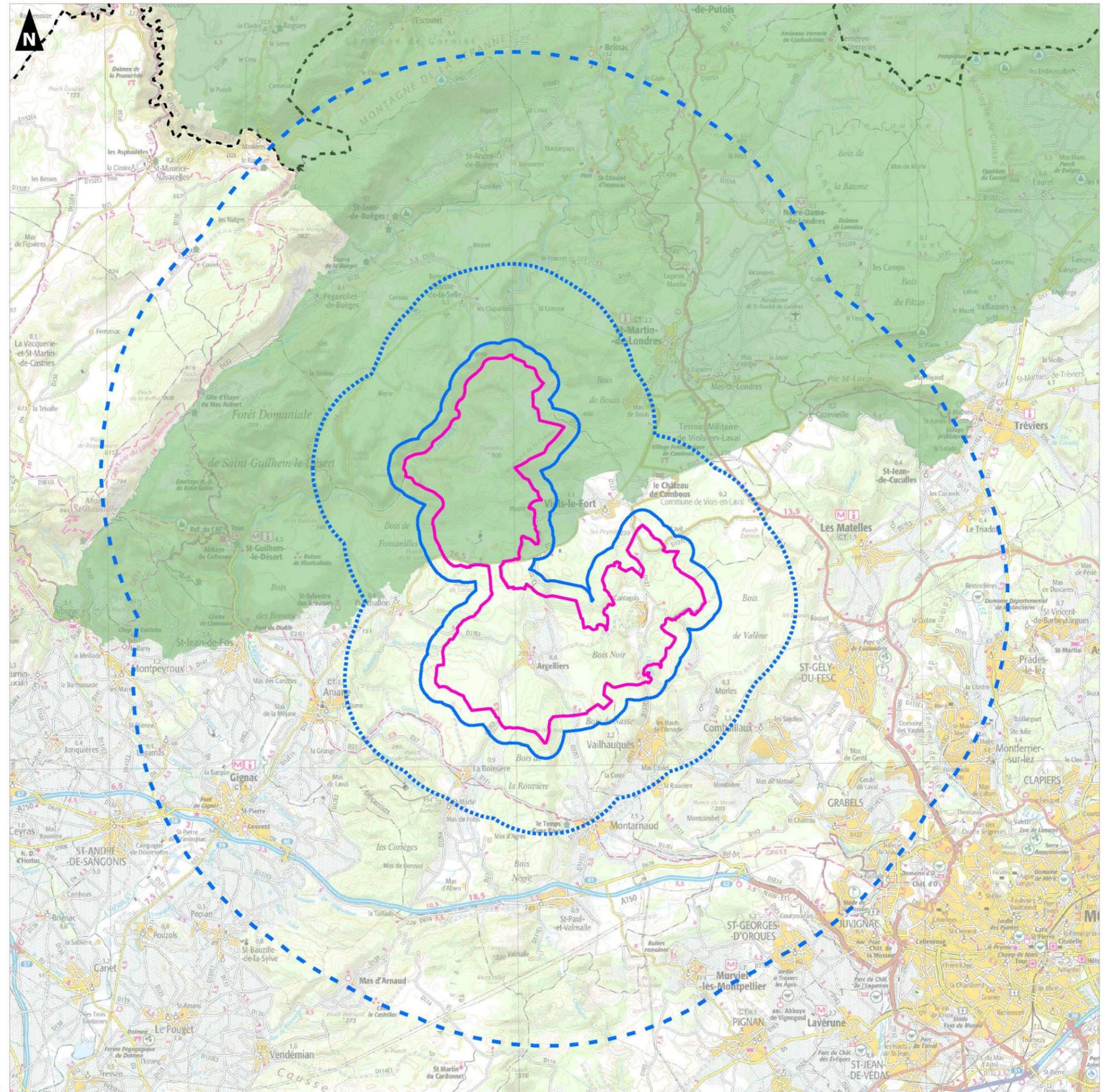
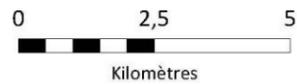
- Commune d'Argelliers
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée (3 km)
- Aire d'étude éloignée (10 km)

Limites administratives

- Limite départementale

Plans Nationaux d'Actions

- Vautour percnoptere



1.2.4.4 Synthèse des ZNIR recensées dans les périmètres d'étude

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes ZNIR recensées au sein du territoire communal.

Tableau 1. ZNIR recensées au sein du périmètre communal

Code	Nom de la ZNIR	Type de ZNIR
FR3800375	Gorges de l'Hérault	APPB
910009549	Gorges de l'Hérault au bois de Fontanilles	ZNIEFF1
910030395	Bois dolomitiques des Matelettes	
910030608	Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais	ZNIEFF2
910009548	Massif des gorges de l'Hérault et de la Buège	
FR9101388	Gorges de l'Hérault	ZSC
FR9112004	Hautes Garrigues du Montpelliérais	ZPS
-	Aigle de Bonelli	PNA
-	Chiroptères	
-	Lézard ocellé	
-	Loutre d'Europe	
-	Maculinea	
-	Pie grièche à tête rousse	
-	Vautour moine	
-	Vautour percnoptère	

Actions favorables aux Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu

- préserver et gérer les habitats identifiés au titre de la directive « habitats »,
- préserver les entités naturelles boisées au travers d'outils tels que les articles du code de l'urbanisme,
- favoriser et pérenniser les activités agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement ;
- prendre des dispositions pour préserver la ressource en eau ;
- saisir l'opportunité de la taxe d'aménagement pour acquérir des terrains ayant un rôle écologique ou paysager ;
- pérenniser la mise en place d'une gestion concertée sur l'ensemble des espaces naturels ;
- maintenir et/ou recréer des conditions favorables permettant de garantir des échanges entre les différentes ZNIR du territoire communal et de ses alentours (corridors écologiques) ;
- conserver la gestion durable de l'environnement en favorisant des mesures agricoles respectueuses de la biodiversité ;
- saisir l'opportunité de la richesse biologique pour les sciences participatives et l'éducation scientifique des jeunes générations dans le but de la sensibilisation.
- favoriser les actions en faveur des espèces ou groupes d'espèces relevant d'un plan national d'actions.

CHAPITRE 2.LA FAUNE ET LA FLORE COMMUNALE : UNE BELLE DIVERSITE

2.1 La flore

2.1.1 Avant-propos

D'après la bibliographie, la commune est riche de 518 espèces de plantes-vasculaires identifiées. La richesse est importante en offrant des cortèges caractéristiques des milieux secs, agricoles et humides.

La flore urbaine est présente le long des voiries et dans les espaces verts dédiés. Les essences naturelles pénètrent le village, notamment autour des lieux de rencontres.

Le Platane commun (hybride entre le Platane d'Orient et le Platane d'Occident) représente l'essence dominante des alignements d'arbres, notamment le long des voies de communication. Cet arbre a été largement planté pour profiter de son ombre en été.

2.1.2 Espèces protégées et patrimoniales

D'après la bibliographie communale, 14 espèces sont jugées patrimoniales au regard de leur protection nationale ou régionale, de leur statut de conservation, de leur présence au sein des listes européennes de la Directive Habitat-Faune-Flore et/ou de leur caractère remarquable au niveau régional.

Tableau 2. Espèces de flore protégées et/ou patrimoniales issues de la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	PR LR	PDLR	LRF	LR_LR	DZ LR
<i>Arabis verna</i>	Arabette du printemps	-	-	-	LC	NE	DZ_LR
<i>Armeria girardii</i>	Armérie de Girard	-	-	-	LC	NE	DZ_LR
<i>Carex olbiensis</i>	Laîche d'Hyères	-	-	-	LC	NE	DZ_LR
<i>Cyclamen balearicum</i>	Cyclamen des Baléares	-	Art.1	-	NT	NE	DZ_LR
<i>Daphne alpina</i>	Daphné des Alpes	-	-	-	LC	NE	DZ_LR
<i>Gagea granatelli</i>	Gagée de Granatelli	Art.1	-	-	LC	NE	-
<i>Gladiolus dubius</i>	Glaïeul douteux	Art.1	-	-	LC	NE	-
<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale	Art.2	-	-	LC	NE	DZ_LR
<i>Iris lutescens</i>	Iris jaunâtre	-	-	Art.1 (48)	LC	NE	-
<i>Mentha cervina</i>	Menthe des cerfs	-	-	-	LC	NE	DZ_LR
<i>Nerium oleander</i>	Laurier rose	Art.2	-	-	LC	NE	-
<i>Selaginella denticulata</i>	Sélaginelle denticulée	-	Art.1	-	LC	NE	DZ_LR
<i>Teucrium fruticans</i>	Germandrée arbustive	Art.1	-	-	EN	NE	-
<i>Typha angustifolia</i>	Massette à feuilles étroites	-	-	-	LC	NE	DZ_LR

Synthèse

Selon les données bibliographiques, cinq espèces sont protégées au niveau national :

- la Gagée de Granatelli (*Gagea granatelli*) ;
- le Glaïeul douteux (*Gladiatus dubius*) ;
- la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*) ;
- le Laurier rose (*Nerium oleander*) ;
- la Germandrée arbustive (*Teucrium fruticans*).

Deux autres espèces sont protégées au niveau régional :

- le Cyclamen des Baléares (*Cyclamen balearicum*) ;
- la Sélaginelle denticulée (*Selaginella denticulata*).



Photo 2. Gagée des prés (*Gagea pratensis*)



Photo 3. Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*)

Actions favorables aux habitats

- Vérifier la présence d'espèces protégées ou patrimoniales avant toute perturbation des milieux ;
- Préserver les milieux d'exception : ripisylves des cours d'eau, garrigues... ;
- Encourager l'utilisation d'essences végétales locales et variées (auprès des services techniques de la mairie, des agriculteurs, des aménageurs, des particuliers, etc.) ;
- Favoriser les entretiens doux et adapter les périodes d'intervention concernant l'entretien des espaces verts communaux (fauchage tardif, entretien mécanique léger, pas de produits phytosanitaires, gestion différenciée, etc.).

Carte 13 - Flore patrimoniale et/ou protégée mentionnées dans la bibliographie – p. 38⁷

⁷ Seules les données pointées précisément ont pu être reportées sur la cartographie

Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

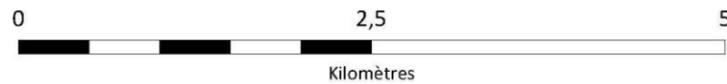
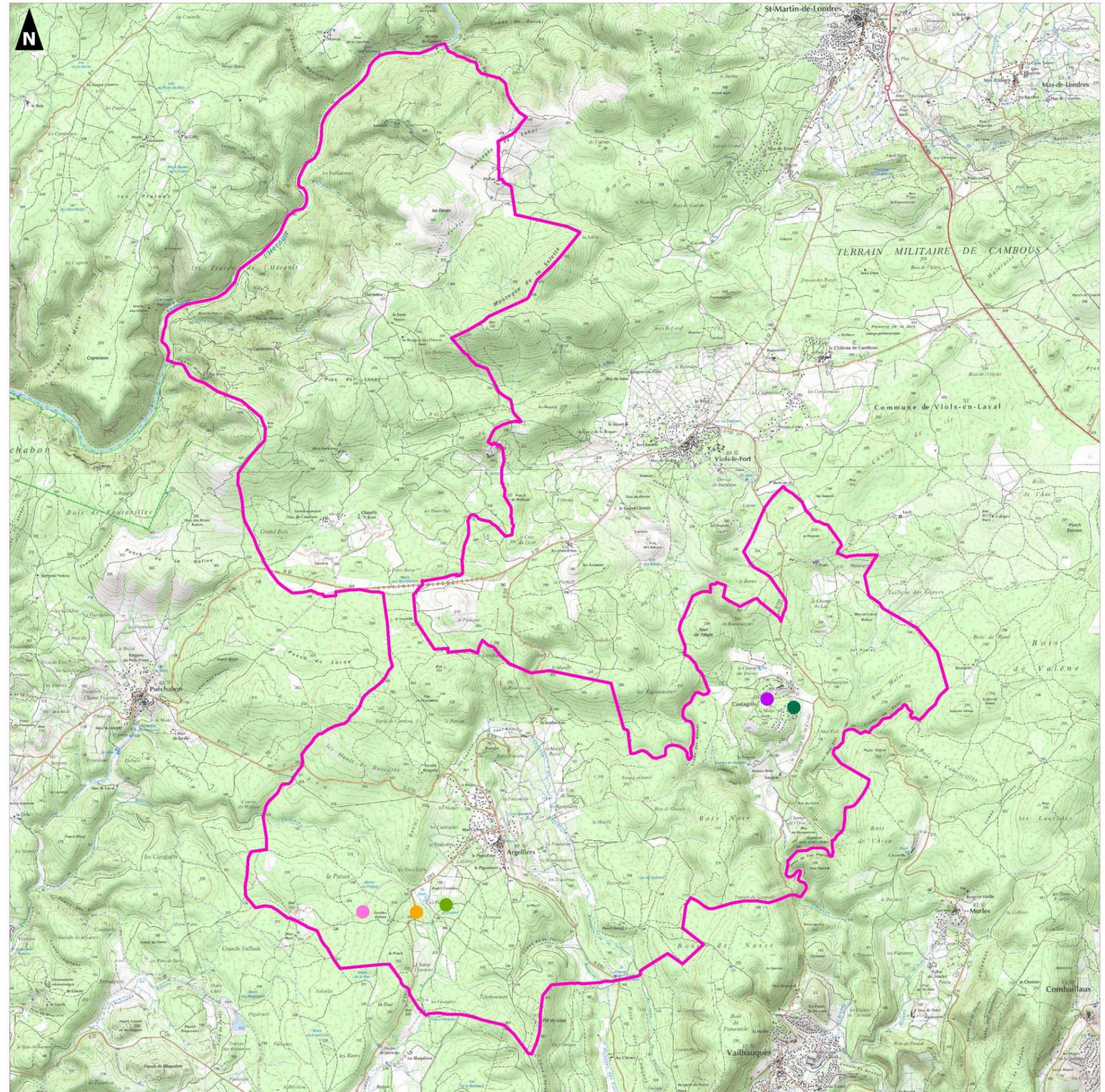
Flore patrimoniale et/ou protégée mentionnées dans la bibliographie

Secteurs d'étude

 Commune d'Argelliers

Flore

-  Germandrée arbustive (*Teucrium fruticans*)
-  Glaïeul des moissons (*Gladiolus italicus*)
-  Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*)
-  Iris jaunâtre (*Iris lutescens*)
-  Laurier rose (*Nerium oleander*)



2.2 La faune

2.2.1 Avant-propos

D'après la bibliographie, la commune semble bien prospectée en offrant une belle diversité d'animaux remarquables, possible grâce aux conditions biotiques et abiotiques très différentes présentes et de la proximité de zones nodales de biodiversité que représentent les gorges de l'Hérault et de la Buège ainsi que les garrigues du Montpelliérais.

En zone méditerranéenne, l'eau est d'une importance capitale pour la biodiversité locale ; l'Hérault est un fleuve côtier d'environ 148 km passant aux frontières nord de la commune. Ses multiples bras et ruisseaux circulent sur une partie de la commune et constituent un espace de développement pour les animaux (coléoptères, odonates, amphibiens, poissons, etc.), mais aussi une zone de gagnage et d'abreuvement pour une multitude d'espèces. Le rôle de corridor écologique est également à mettre en avant, que ce soit évidemment pour les espèces aquatiques mais aussi pour les autres, comme pour les oiseaux, les amphibiens ou les mammifères.

Situé au nord d'Argelliers, les gorges de l'Hérault et de la Buège se composent d'un paysage de collines méditerranéennes. La vallée de l'Hérault constitue par ailleurs un espace de fraîcheur au milieu des garrigues, les environs offrent de nombreux habitats favorables notamment concernant les rapaces.

Les nombreuses cavités naturelles et avens (163 selon la BRGM) offrent des conditions très favorables aux chiroptères. Sept espèces d'intérêt communautaire sont mentionnées dans les FSD N2000 et des ZNIEFF de la commune. **Toutes protégées, ces espèces sont sensibles à la pollution lumineuse, à l'évolution rapide des habitats, ainsi qu'à la surfréquentation de leurs gîtes qui menacent à l'heure actuelle leur évolution.**

Le dérangement et la fragmentation d'habitat d'espèces tendent à perturber les échanges entre les espèces faunistiques et floristiques vivants dans les cœurs de nature.

La bibliographie communale souligne une diversité faunistique riche avec 155 espèces d'oiseaux, 9 espèces d'amphibiens, 18 espèces de reptiles, 94 espèces de rhopalocères, 39 espèces d'odonates, 17 espèces d'orthoptères et 16 espèces de mammifères (hors chiroptères) et 4 espèces de chauves-souris.

Ci-après, chaque groupe est abordé par un paragraphe synthétique relatant les observations réalisées sur le territoire communal.

Une visite de terrain a été réalisée le 15 juin 2021 afin de compléter les données bibliographiques concernant l'avifaune et l'entomofaune.

2.2.2 L'avifaune remarquable...

■ 6.2.1.... des milieux semi-naturels collinéens

La zone agricole de la commune est relativement étendue. Certaines espèces comme l'Alouette lulu et la Perdrix rouge vivent et se reproduisent au sein même des parcelles, en faisant directement leur nid au sol. Elles représentent un indicateur de la biodiversité agricole.

Les haies vives arborées et les arbres isolés sont utilisés par les mâles de Bruant zizi, de Lorient d'Europe et de Tourterelle des bois comme perchoirs territoriaux.

Le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), petit rapace diurne, niche dans les haies ou les vieilles habitations de la plaine agricole. Le Busard cendré (*Circus pygargus*) niche quant à lui dans les cultures hautes où il fabrique son nid au sol.

La Huppe fasciée (*Upupa epops*) affectionne particulièrement les cavités des vieux arbres et des ruines pour y construire son nid et la mosaïque d'habitats de la zone collinéenne.

Le Pipit rousseline (*Anthus campestris*) apprécie particulièrement les paysages buissonnant, terres cultivées et rives sableuses de cours d'eau où il niche au sol et s'y nourrit de petits insectes.



Photo 4. Huppe fasciée (*Upupa epops*)

La Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) niche dans les petits arbres ou arbustes des haies ou boisements.

■ ... des zones forestières d'influence méditerranéenne

L'avifaune typique des garrigues basses, des pelouses sèches, des milieux rupestres et des chênaies vertes se compose de la Fauvette orphée (*Sylvia hortensis*), de la Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*) et de la Fauvette passerinette (*Sylvia cantillans*).

■ ...des milieux aquatiques

Le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) est également bien représenté. Il chasse les petits invertébrés directement en plongeant dans les cours d'eau courante.

D'autres espèces sont également présentes, de manière permanente ou temporaire, nicheuse sur la commune ou pas :

- Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*) ;
- Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*) ;
- Héron cendré (*Ardea cinerea*).



Photo 5. Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*)



Photo 6. Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*)

■ ...des boisements alluviaux

Le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*) niche dans la ripisylve arborée de l'Hérault, les alignements d'arbres remarquables ainsi que dans le massif forestier au nord de la commune.

La Grive musicienne (*Turdus philomelos*) affectionne également ces formations arborées fraîches.

■ ...des villes et espaces urbanisés

L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) étaient autrefois très abondantes. Elles nichaient dans les remises et les mas. Les populations nicheuses sont de plus en plus menacées par les pratiques agricoles intensives.



Photo 7. Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)



Photo 8. Moineau domestique (*Passer domesticus*)

Le Moineau domestique (*Passer domesticus*), dont les effectifs sont aujourd'hui très bas, est une espèce recherchant la proximité pour y vivre, en nichant souvent dans les toitures des mas et en se nourrissant dans les poulaillers.

Le Martinet noir (*Apus apus*) est un nicheur commun dans le village où il construit son nid sur les façades, souvent sous les génoises.

La Tourterelle turque (*Streptopelia turtur*) est une espèce de colombidés qui vit à proximité de l'Homme. Ainsi, elle profite de conditions plus faciles quant à l'accès à la nourriture et la protection contre les prédateurs.

■ ...observée lors de la visite de terrain

Au total, 26 espèces d'oiseaux ont été observées lors de la visite de terrain. Toutes étaient mentionnées dans la bibliographie communale.

Parmi elles, 2 espèces patrimoniales ont été observées. Il s'agit du Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), espèce classée comme « vulnérable » sur les listes rouge nationale et régionale et du Serin cini (*Serinus serinus*), espèce classée comme « vulnérable » sur la liste rouge nationale.

Tableau 3.Liste des espèces d'oiseaux observées sur la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LR France	LR Languedoc-Roussillon	ZNIEFF	Dir. Oiseaux
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Art. 3	NT	LC	-	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Art. 3	VU	VU	-	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	LC	LC	-	DO/II.1 et III.1
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	Art. 3	NT	LC	-	-
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Art. 3	NE	LC	-	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Art. 3	NT	NT	-	-
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	Art. 3	LC	NT	-	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Art. 3	VU	LC	-	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	LC	LC	-	DO/II.2
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	LC	LC	-	DO/II.2

Carte 14 - Avifaune patrimoniale et/ou protégée observée sur la commune – p. 44

Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

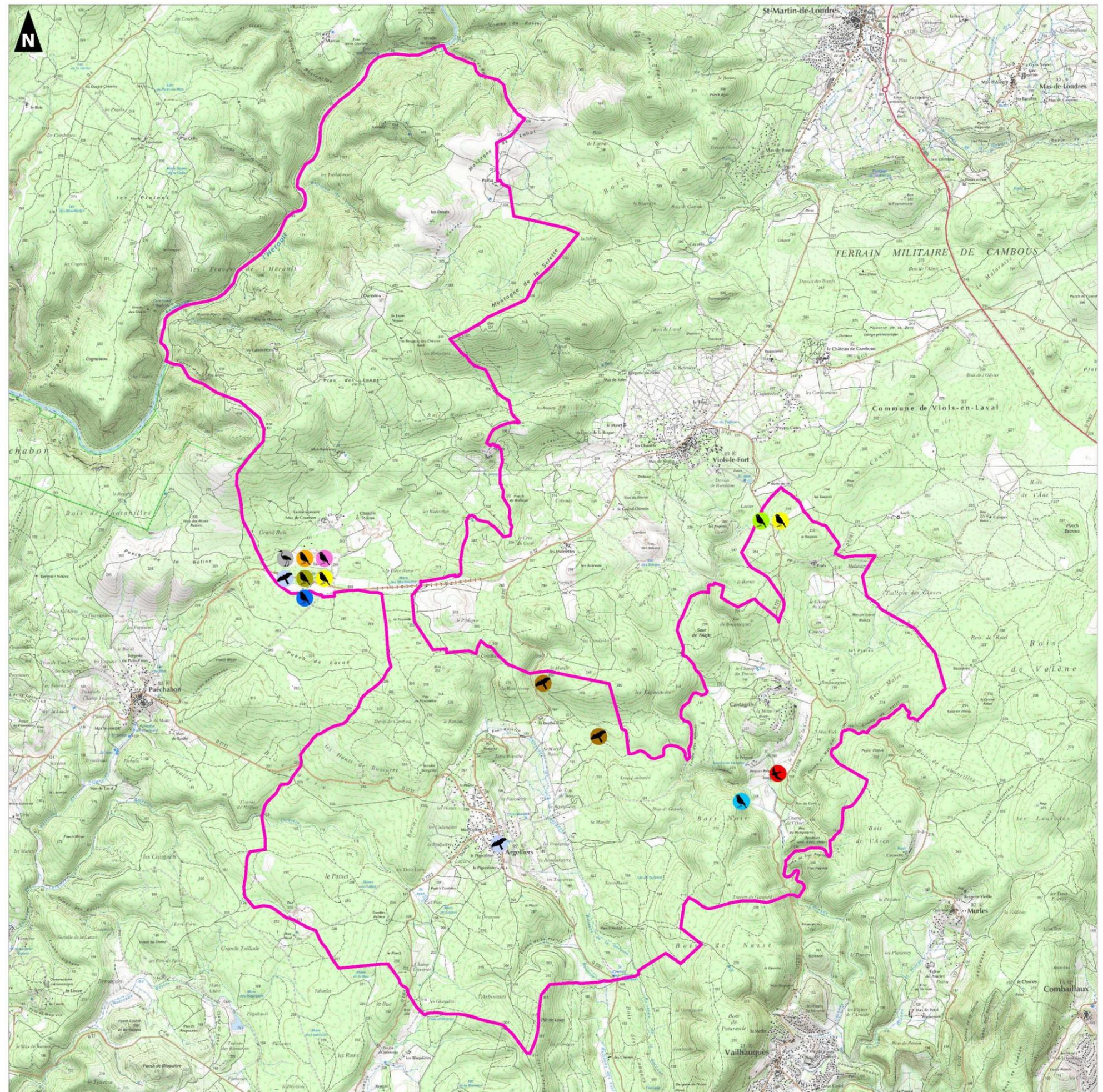
Avifaune patrimoniale et/ou protégée mentionnée dans la bibliographie

Secteurs d'étude

 Commune d'Argelliers

Avifaune

-  Aigle criard
-  Alouette lulu
-  Circaète Jean-le-Blanc
-  Grue cendrée
-  Hirondelle rousseline
-  Monticole merle bleu
-  Pie-grièche à tête rousse
-  Pie-grièche écorcheur
-  Pipit farlouse
-  Rollier d'Europe
-  Tourterelle des bois



2.2.3 Les mammifères de la commune

Les mammifères (hors chauves-souris) présents sur la commune sont majoritairement des espèces communes, adaptées aux milieux anthropisés. Ils recherchent leur nourriture dans les zones cultivées, les garrigues et les boisements qui occupent le territoire communal. Pour les espèces les plus grandes, les corridors et connexions terrestres entre les différents milieux boisés et la présence de grandes entités nodales sont essentiels à leur présence.

Tableau 4. Espèces de mammifères (hors chauves-souris) issues de la bibliographie communale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	LR France	LR rég.	Déter. ZNIEFF	Directive Habitat
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	-	LC	NE	-	-
<i>Canis lupus</i>	Loup gris	Art. 2	VU	NE	DZ	Ann. II* et IV
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	-	LC	NE	-	0
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Art. 2	LC	NE	-	-
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	Art. 2	LC	NE	-	Ann. V
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	-	LC	NE	0	-
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Art. 2	LC	NE	DZ	Ann. II et IV
<i>Martes foina</i>	Fouine	-	LC	NE	-	-
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	-	LC	NE	-	-
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	-	LC	NE	-	-
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	-	NE	NE	-	-
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	NT	NE	-	-
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	-	LC	NE	-	-
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	Art. 2	LC	NE	-	-
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	LC	NE	-	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	LC	NE	-	-

■ L'Écureuil roux

L'Écureuil roux habite les bois et les forêts de feuillus ou de résineux (peuplements partiellement formés d'arbres âgés), les parcs et les grands jardins boisés. On le rencontre jusqu'à 2 000 m dans les Alpes et les Pyrénées, partout dans les Vosges. Le nid est plus ou moins sphérique (environ 30 cm de diamètre) et se trouve généralement à plus de 6 m de haut dans un arbre. Les parois sont faites de branches feuillues, l'intérieur (de 12 à 16 cm de diamètre) est garni de mousse et d'herbes (rembourrage plus épais dans le nid servant à la mise-bas). Il est généralement placé contre le tronc dans le houppier ; il peut aussi se trouver dans un arbre creux ou un vieux nid de Corneille noire. Chaque individu peut en avoir plusieurs.

Le domaine vital des mâles et des femelles est équivalent (4 ha en moyenne dont la partie centrale, 1 ha, est la plus fréquentée). En hiver, les mâles se déplacent beaucoup à la recherche des femelles. La densité de la population est en général de 0,2 à 1,6 individu à par hectare mais jusqu'à 10/ha dans certaines régions d'Europe (Finlande), quelles que soient les essences. En forêt de feuillus, l'importance des populations dépend de la production de noisettes au printemps. Les automnes humides sont favorables en raison de l'abondance des champignons, mais les hivers humides sont néfastes.

■ La Genette commune

La genette commune occupe une aire de répartition vaste comprenant l'Afrique du Nord, les zones de savanes en Afrique sub-saharienne, les îles de la Méditerranée, l'Arabie, le Yémen et Oman. L'espèce a également été introduite en Europe, notamment au Portugal, en Espagne, en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Italie.

La Genette favorise les zones sèches comme les collines rocheuses et les forêts méditerranéennes où les crevasses dans les rochers et les arbres fournissent de la nourriture, un abri et la protection contre les prédateurs. Bien qu'il lui arrive de vivre dans des granges abandonnées, elle évolue principalement dans des zones calmes non perturbées par les activités humaines que ce soit en plaine, dans les collines ou en moyenne montagne. Elle a tendance à vivre là où on trouve une forte densité de sa proie de prédilection, le Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*).



Photo 9. Genette d'Europe (*Genetta genetta*)

Chasseuse remarquable, la Genette est certainement la plus habile de tous les viverridés. Elle chasse autant au sol que dans les arbres. Pour chasser, elle se glisse et se faufile dans la végétation ou les rochers pour sauter sur sa proie ne lui laissant aucune chance de fuite. Les proies sont tuées d'une morsure à la nuque. Pour les petites proies, elle se contente seulement de tendre le museau et de les mordre sans s'aider de ses pattes. Pour les plus grosses, elle les immobilise d'abord avec ses pattes.

■ Le Hérisson d'Europe

Le hérisson est le seul mammifère d'Europe à avoir des piquants sur son dos. Le hérisson adulte en possède entre 5 000 et 7 500. Ces piquants, creux et légers, mesurent entre 2 et 3 cm de longueur. Ils sont pratiquement indéformables et incassables et il est possible de suspendre un hérisson par une seule de ses épines. Les piquants ont une durée de vie de 18 mois environ et se renouvellent. Le reste du corps du hérisson est recouvert de longs poils raides et bruns, mais qui ne suffisent pas pour protéger le hérisson contre les grands froids.

L'hiver, le hérisson hiberne. Au début de l'automne, il cherche un endroit abrité par un arbre ou des ronces, ou bien creuse un terrier. Il prépare son nid avec de l'herbe, des feuilles mortes et des brindilles. Au moment de l'hibernation, le hérisson se roule en boule et s'endort d'un sommeil profond entrecoupé de réveils brefs. La saison de l'accouplement commence à la fin de la période d'hibernation et dure jusqu'en septembre. Après une gestation de 5 à 6 semaines, la hérissonne met bas entre 4 et 7 petits hérissons, parfois deux fois dans l'année. Le hérisson est traditionnellement classé dans l'ordre des insectivores. Pourtant, c'est un omnivore qui se nourrit d'insectes, de vers, d'escargots, de limaces, de fruits, de baies, de champignons, d'œufs cassés et d'oisillons tombés du nid. Il s'attaque même parfois aux serpents, aux lézards, aux rongeurs et aux batraciens. Il a une vue très basse mais son ouïe est fine et son odorat très développé. Il peut détecter la nourriture jusqu'à 3 cm dans le sol et peut entendre un ver de terre se glisser sous des feuilles mortes

■ Le Loup gris

La donnée mentionnée dans la bibliographie communale du Loup grise est très ancienne.

Le loup est un mammifère qui mesure entre 70 centimètres et 1m50 : sa taille varie selon les espèces. Son museau est pointu ; ses petits yeux sont brillants, de couleur foncée. Sa queue mesure entre 30 et 50 centimètres. À l'âge adulte, il pèse environ 40 kilos. La taille de la louve adulte est plus petite que celle du loup adulte.

Le loup vit dans les montagnes, dans les prairies et dans les forêts. Il creuse sa maison, appelée tanière, à proximité d'un point d'eau. La tanière sert uniquement à abriter la louve et ses petits (appelés les louveteaux) : étonnamment, le loup ne dort jamais dans la tanière. Étant carnivore, il mange de la viande crue. Pour se nourrir, il chasse les animaux qui sont plus faibles que lui. Pour les dévorer, le loup possède 42 dents : ses crocs mesurent 5 à 7 centimètres. C'est un redoutable chasseur qui court très vite : sa vitesse peut atteindre 50 kilomètres par heure.



Photo 10. Loup gris (*Canis lupus*)

Les louveteaux naissent au printemps, après avoir passé 60 à 70 jours dans le ventre de leur mère. C'est pourquoi, à la fin de l'hiver, le loup prépare la tanière, la recouvrant de poils et d'herbes sèches. La louve met au monde entre 4 et 6 louveteaux par portée. Les louveteaux naissent aveugles et sourds.

■ La Loutre d'Europe

La Loutre désigne une sous-famille de mammifères carnivores nocturnes appartenant à la famille des Mustelidés. Il existe plusieurs espèces de loutres. La Loutre d'Europe ou loutre commune est certainement l'espèce la plus connue. C'est d'ailleurs la seule espèce que l'on trouve en France.

La Loutre vit dans toutes sortes de milieux aquatiques : eau douce (rivière, marécage, lac, canal, etc.), eau de mer (côtes marines, estuaires) et eaux saumâtres (lagunes). Elle vit dans un terrier appelé catiche qu'elle fait elle-même. Celui-ci peut avoir une entrée immergée dans l'eau et une cheminée d'aération. La catiche peut se trouver entre les racines d'un arbre, sur les berges des cours d'eau ou dans une cavité rocheuse. La femelle de la loutre atteint la maturité sexuelle à partir de 2 ou 3 ans. L'accouplement a souvent lieu dans l'eau et dure pendant une demi-heure. La période de reproduction a lieu toute l'année. La durée de la gestation, elle, est de 60 jours au bout de laquelle la femelle va mettre bas 2 à 4 loutrons. Ceux-ci naissent les yeux fermés. Ils vont téter pendant 3 mois.



Photo 11. Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

La Loutre est un mammifère carnivore qui se nourrit essentiellement de poissons. On dit aussi qu'elle est piscivore. Sa nourriture se compose essentiellement de poissons, mais aussi de petits rongeurs, d'amphibiens, de gros insectes et d'écrevisses. Elle peut également avoir un comportement opportuniste en mangeant des fruits ou des oiseaux quand la nourriture vient à manquer.

2.2.4 Les chiroptères

Même si ce groupe est étudié de plus en plus, très peu de données existent jusqu'à maintenant car, mise à part les sites d'hibernation, de repos et de parturition, les études n'ont lieu que la nuit et nécessitent un matériel spécifique (détecteur d'ultrasons) afin d'identifier les espèces.

Toutes les espèces de chauves-souris de France métropolitaine sont protégées et patrimoniales en raison de leurs statuts de protection et/ou de conservation.

Tableau 5. Espèces de chauves-souris mentionnées dans la bibliographie communale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	LR France	LR rég.	Déter. ZNIEFF	Directive Habitat
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Art. 2	LC	NE	DZ	Ann. II et IV
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Art. 2	VU	NE	DZ	Ann. II et IV
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Art. 2	LC	NE	DZ	Ann. II et IV
<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	Art. 2	NT	NE	DZ	Ann. II et IV
<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	Art. 2	NT	NE	DZ	Ann. II et IV
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Art. 2	LC	NE	DZ	Ann. II et IV
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Art. 2	NT	NE	-	Ann. IV
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Art. 2	LC	NE	-	Ann. IV
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	Art. 2	LC	NE	DZ	Ann. II et IV
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Art. 2	LC	NE	-	Ann. IV

Toutes les espèces citées dans la bibliographie sont inféodés aux milieux urbains ou rupestres. En effet, ces espèces vont privilégier la recherche de cavités rocheuses tels que des avens ou des fissures de falaises, particulièrement nombreuses au sein de la commune, notamment au nord au sein des gorges de l'Hérault et de la Buège.

■ Une mosaïque d'habitats favorables

La commune est majoritairement constituée de garrigues, de forêt méditerranéenne, de cultures collinéennes pérennes et de l'Hérault et ses bras. Cette mosaïque d'habitats est favorable aux chiroptères car elle leur fournit à la fois des routes de vol, des terrains de chasse et de nombreux gîtes rupestres. En effet, les gorges au nord abritent des avens et des cavités rocheuses servant de gîtes à plusieurs espèces tandis que la présence de zones humides concentre de fortes densités d'insectes.

Les milieux les plus favorables aux chauves-souris sont :

- le réseau d'avens et de cavités rocheuses ;
- les prairies et pelouses ;
- les cavités souterraines, ponts, bâtisses, arbres creux ;
- la lisière des bosquets et des haies.

Ces zones peuvent être utilisées comme territoires de chasse, zone de parturition et/ou d'hivernage ou axes de déplacement.

■ Les gites

Le BRGM (Bureau de Recherche Géologiques et Minières) réalise un inventaire de toutes les cavités naturelles ou artificielles en France. Cette base de données a été consultée et mentionne 163 cavités sur la commune comprenant des avens, des grottes, des sources et une ancienne carrière. Les gorges de l'Hérault et de la Buège comprennent la majorité des cavités rupestres. Les fissures constituent également d'excellents gites pour certaines espèces que ce soit au niveau des zones rupestres ou au niveau des ouvrages d'art, des habitations et autres constructions anthropiques. Enfin, les alignements de Platane commun constituent d'excellents gites pour les espèces arboricoles du fait de la présence de nombreuses cavités.

La zone Natura 2000 « Gorges de l'Hérault » recense six espèces de chauves-souris typiques des zones milieux rupestres.

Carte 15 - Cavités – p. 51

Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Cavités

Secteurs d'étude

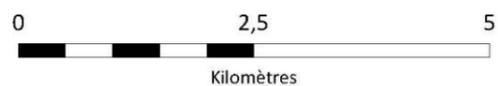
- Commune d'Argelliers
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée (3 km)

Limites administratives

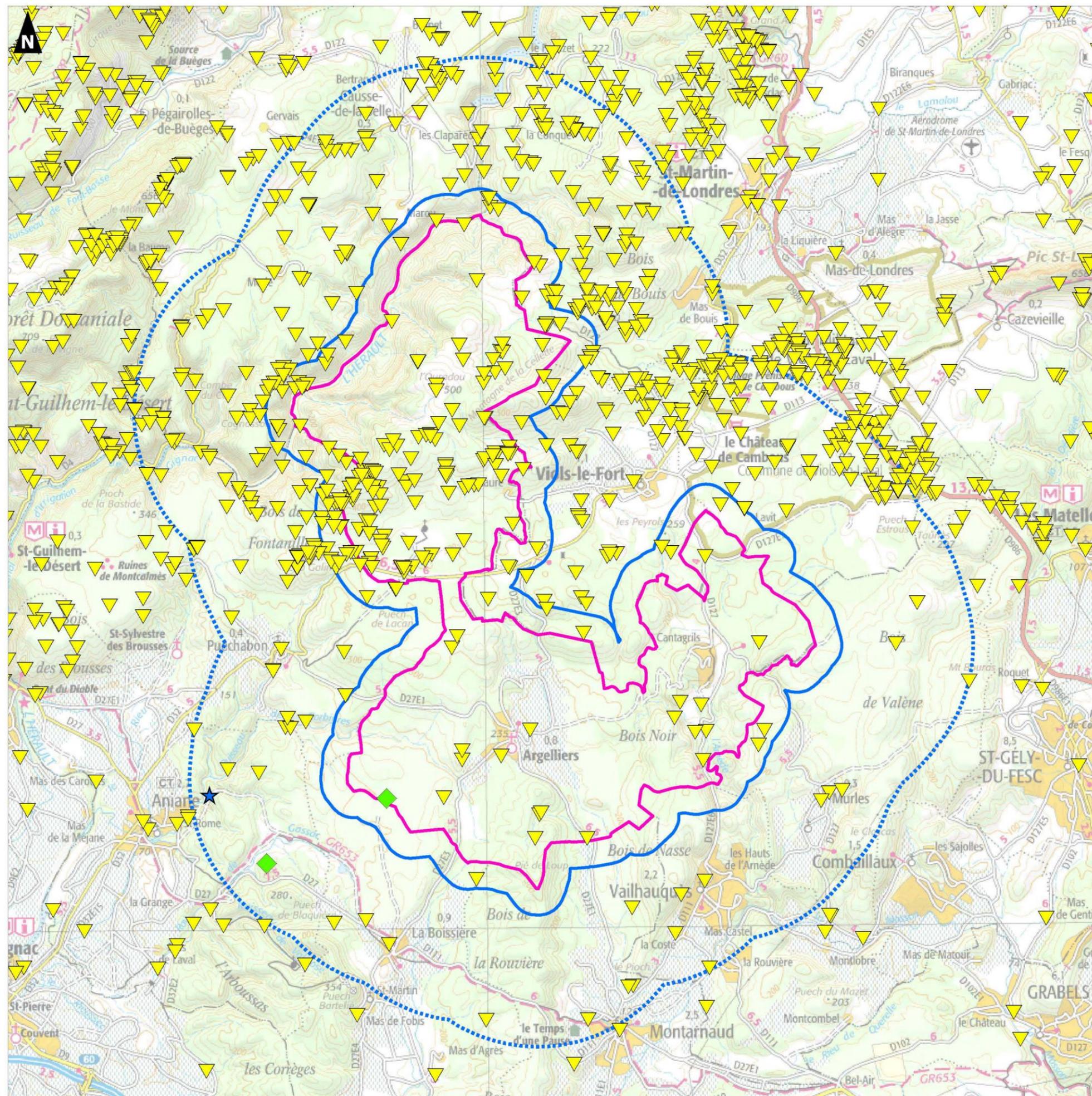
- Limite départementale

Types de cavités souterraines

- Cavité naturelle
- Carrière
- Ouvrage civil



Réalisation : AUDDICE, septembre 2021
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - BRGM - ARGELLIERS - AUDDICE, 2021



2.2.5 Les amphibiens et reptiles : des animaux discrets et vulnérables

Les milieux favorables pour la reproduction des amphibiens sont les cours d'eau, les mares temporaires et les fossés plus ou moins en eau selon leur typologie et la saison. Le courant et la présence de poissons dans les cours d'eau sont néfastes à leur reproduction. Les zones boisées et broussailleuses sont nécessaires pour l'hibernation de ces animaux. Les amphibiens sont aujourd'hui fortement menacés par la perte de leur habitat, en plus de la pollution diffuse de plus en plus importante des zones humides existantes.

Les milieux secs et chauds sont quant à eux plus favorables à la majorité des reptiles, sauf pour les couleuvres d'affinité aquatique comme la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) et la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*). Les espaces ouverts proches des cultures et les zones buissonneuses avec une végétation localisée et dense est particulièrement favorable pour les espèces de lézards, notamment le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et la Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*). Sur les dunes de sables et les milieux xériques ouverts, le Lézard catalan (*Podarcis liolepis*) et le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) sont aussi présents.

Tableau 5. Espèces d'amphibiens et de reptiles mentionnées dans la bibliographie communale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	LR France	LR rég.	Déter. ZNIEFF	Directive Habitat
REPTILES						
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	Art.3	LC	NE	-	-
<i>Chalcides striatus</i>	Seps strié	Art.3	LC	NE	-	-
<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine	Art.3	LC	NE	-	-
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Art. 2	LC	NE	DZ	DH/II et IV
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	Art. 2	LC	NE	-	DH/IV
<i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier	Art.3	LC	NE	-	-
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	Art. 2	NE	NE	-	-
<i>Podarcis liolepis</i>	Lézard catalan	Art. 2	LC	NE	-	-
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Art. 2	LC	NE	-	DH/IV
<i>Psammodromus algirus</i>	Psammodrome algire	Art.3	LC	NE	-	-
<i>Psammodromus edwardsianus</i>	Psammodrome d'Edwards	Art.3	NT	NE	-	-
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	Art.3	LC	NE	-	-
<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	Art. 2	VU	NE	-	DH/II et IV
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	Art. 2	VU	NE	DZ	-
<i>Trachemys scripta</i>	Trachémyde écrite	-	NE	NE	-	-
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	Art. 2	LC	NE	-	-
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	Art. 2	LC	NE	-	DH/IV
<i>Zamenis scalaris</i>	Couleuvre à échelons	Art.3	NE	NE	-	-
AMPHIBIENS						
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	Art. 3	LC	NE	-	-
<i>Discoglossus pictus</i>	Discoglosse peint	Art. 2	NE	NE	-	-
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	Art.2	NE	NE	-	-
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Art.2	LC	NE	-	DH/IV
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Art.3	LC	NE	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	LR France	LR rég.	Déter. ZNIEFF	Directive Habitat
<i>Pelodytes punctatus</i>	Péloodyte ponctué	Art.2	LC	NE	-	-
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	Art.3	NE	NE	-	DH/V
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Art.3	LC	NE	-	-
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	Art.2	VU		-	DH/IV



Photo 12. Tarente de Maurétanie
(*Tarentola mauritanica*)



Photo 13. Triton marbré
(*Triturus marmoratus*)

Outre le fait que le Lézard ocellé soit farouche et discret, la situation de cette espèce est préoccupante au regard de la dégradation de ces habitats. En effet, la fermeture des milieux est une des causes essentielles de son déclin et souligne l'importance de le prendre en compte dans les mesures de conservation. Le Lézard catalan, quant à lui, n'est pas une espèce menacée à ce jour, mais est typique des zones littorales méditerranéennes où il vit en sympatrie avec le Lézard des murailles.

La Couleuvre de Montpellier occupe les milieux thermophiles et xériques de la commune. Elle est typiquement méditerranéenne et chasse principalement les petits mammifères et les lézards.

Le Psammodrome d'Edwards est un petit lézard ibérique qui remonte en France le long du littoral méditerranéen jusqu'en Provence. Ce lézard fréquente les milieux très ouverts à végétation basse et clairsemée. Du fait de sa taille et de sa relative discrétion, il passe très facilement inaperçu.

Enfin, la Tarente de Maurétanie, lézard trapu de la famille des geckos, est très commun dans les villages et les habitats proches des milieux naturels. Nocturne, il chasse toutes sortes d'insectes la nuit tombée sur les façades des maisons et sur les falaises.

Carte 16 - Herpétofaune patrimoniale et/ou protégée mentionnée dans la bibliographie – p. 53

Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

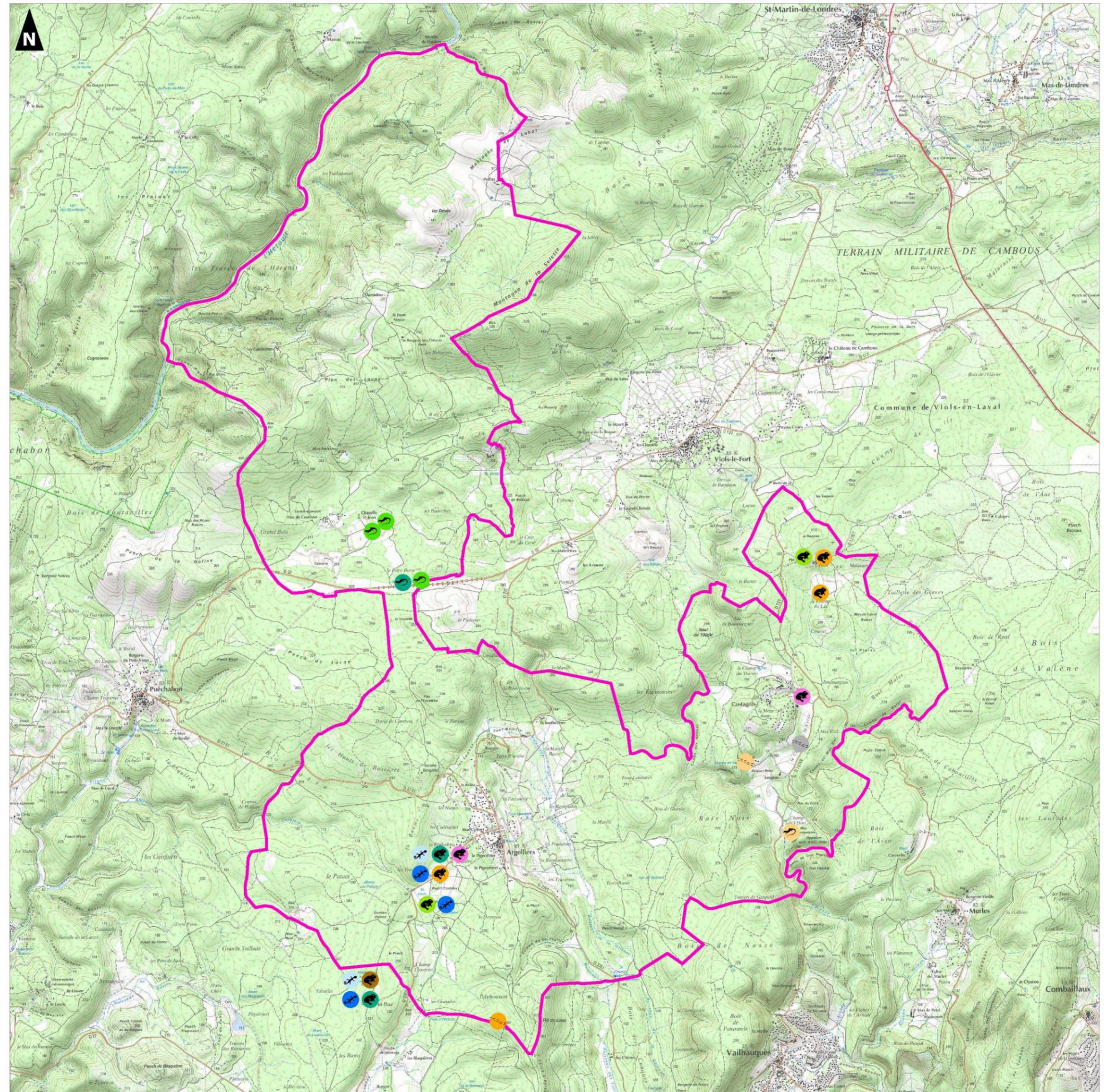
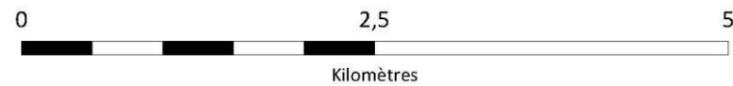
Herpétofaune patrimoniale et/ou protégée mentionnée dans la bibliographie

Secteurs d'étude

Commune d'Argelliers

Herpétofaune

-  Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*)
-  Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*)
-  Crapaud calamite (*Epidalea calamita*)
-  Crapaud commun (*Bufo bufo*)
-  Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*)
-  Lézard ocellé (*Timon lepidus*)
-  Lézard vert (*Lacerta bilineata*)
-  Psammodrome algire (*Psammodromus algirus*)
-  Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)
-  Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*)
-  Triton marbré (*Triturus marmoratus*)
-  Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
-  Vipère aspic (*Vipera aspis aspis*)



2.2.6 Les insectes : des groupes diversifiés

2.2.6.1 Odonates

Les ripisylves des ruisseaux et des bras de l'Hérault offrent des habitats favorables aux Odonates. Deux espèces de la bibliographie sont protégées en France ; il s'agit de la Cordulie à corps fin et de la Cordulie splendide. Espèces relativement ubiquistes, fréquentant les parties calmes des rivières et des ruisseaux, on les retrouve également dans les plans d'eau stagnante de toutes tailles. Elles nécessitent toutefois la présence de boisements rivulaires, notamment de saules et d'aulnes car ses larves se développent dans le chevelu racinaire immergé, parfois dans la litière de feuilles.

Tableau 6. Espèces d'Odonates mentionnées dans la bibliographie communale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LR France	LR Rég.	Dét. ZNIEFF	Dir. Hab.
<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine	-	LC	NE	-	-
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	-	LC	NE	-	-
<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte	-	LC	NE	-	-
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	-	LC	NE	-	-
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	-	LC	NE	-	-
<i>Boyeria irene</i>	Aeschne paisible	-	LC	NE	-	-
<i>Brachytron pratense</i>	Aeschne printanière	-	LC	NE	-	-
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Caloptéryx hémorroïdal	-	LC	NE	-	-
<i>Calopteryx xanthostoma</i>	Caloptéryx occitan	-	LC	NE	-	-
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat	-	LC	NE	-	-
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	-	LC	NE	-	-
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	-	LC	NE	-	-
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	-	LC	NE	-	-
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé	-	LC	NE	-	-
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	-	LC	NE	-	-
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	-	LC	NE	-	-
<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden	-	LC	NE	-	-
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	-	LC	NE	-	-
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	-	LC	NE	DZ_LR	-
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage	-	LC	NE	-	-
<i>Lestes virens</i>	Leste verdoyant	-	LC	NE	-	-
<i>Lestes virens virens</i>	Leste verdoyant méridional	-	NE	NE	-	-
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	-	LC	NE	-	-
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	-	LC	NE	DZ_LR	-
<i>Macromia splendens</i>	Cordulie splendide	Art 2	VU	NE	DZ_LR	DH/II et IV
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps	-	LC	NE	-	-
<i>Onychogomphus forcipatus unguiculatus</i>	Gomphe à forceps méridional	-	NE	NE	-	-
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	-	LC	NE	-	-
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	-	LC	NE	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LR France	LR Rég.	Dét. ZNIEFF	Dir. Hab.
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuissant	-	LC	NE	-	-
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Art 2	LC	NE	DZ_LR	DH/II et IV
<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé	-	LC	NE	-	-
<i>Platycnemis latipes</i>	Agrion blanchâtre	-	LC	NE	-	-
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	-	LC	NE	-	-
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	-	LC	NE	-	-
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum de Fonscolombe	-	LC	NE	-	-
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional	-	LC	NE	-	-
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié	-	LC	NE	-	-
<i>Trithemis annulata</i>	Trithémis annelé	-	LC	NE	-	-

Les divers habitats humides représentés par les différences de profondeur, de courant et d'ensoleillement du lit de l'Hérault et de ses bras ainsi que des différents ruisseaux constituant la commune sont autant de zones susceptibles de remplir les exigences écologiques de ces espèces. Les milieux connexes jouent un rôle important pour l'alimentation des imagos de certaines espèces.

2.2.6.2 Rhopalocères

■ Rhopalocères cités dans la bibliographie communale

Les papillons de jour occupent une grande diversité d'habitats, des plus humides aux plus secs, des plus ouverts à la forêt. Trois espèces de la bibliographie sont protégées en France : la Diane (*Zerynthia polyxena*), la Proserpine (*Zerynthia rumina*) et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ainsi que la sous-espèce *provincialis*.

Tableau 7. Espèces de papillons de jour recensées dans la bibliographie communale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LR France	LR Rég.	Dét. ZNIEFF	Dir. Hab.
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	-	LC	NE	-	-
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	-	LC	NE	-	-
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	-	LC	NE	-	-
<i>Anthocharis euphenoides</i>	Aurore de Provence	-	LC	NE	-	-
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant	-	LC	NE	DZ_LR	-
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé	-	LC	NE	-	-
<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure	-	LC	NE	-	-
<i>Argynnis pandora</i>	Cardinal	-	LC	NE	-	-
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	-	LC	NE	-	-
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	-	LC	NE	-	-
<i>Boloria dia</i>	Petite Violette	-	LC	NE	-	-
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce	-	NE	NE	-	-
<i>Brintesia circe</i>	Silène	-	LC	NE	-	-
<i>Cacyreus marshalli</i>	Brun du pélargonium	-	NE	NE	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LR France	LR Rég.	Dét. ZNIEFF	Dir. Hab.
<i>Callophrys avis</i>	Thécla de l'Arbousier	-	LC	NE	DZ_LR	-
<i>Callophrys rubi</i>	Thécla de la Ronce	-	LC	NE	-	-
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	-	LC	NE	-	-
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	-	LC	NE	-	-
<i>Charaxes jasius</i>	Nymphale de l'Arbousier	-	LC	NE	-	-
<i>Chazara briseis</i>	Hermite	-	VU	NE	DZ_LR	-
<i>Coenonympha dorus</i>	Fadet des garrigues	-	LC	NE	-	-
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	LC	NE	-	-
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré	-	LC	NE	-	-
<i>Colias crocea</i>	Souci	-	NE	NE	-	-
<i>Euchloe crameri</i>	Piéride des Biscutelles	-	LC	NE	-	-
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Art 3	LC	NE	DZ_LR	DH/II
<i>Euphydryas aurinia provincialis</i>	0	Art 3	NE	NE	-	-
<i>Fabriciana niobe</i>	Chiffre	-	NE	NE	-	-
<i>Glaucopsyche alexis</i>	Azuré des Cytises	-	LC	NE	-	-
<i>Glaucopsyche melanops</i>	Azuré de la Badasse	-	LC	NE	-	-
<i>Gonepteryx cleopatra</i>	Citron de Provence	-	LC	NE	-	-
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	LC	NE	-	-
<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre	-	LC	NE	-	-
<i>Hipparchia fidia</i>	Chevron blanc	-	LC	NE	-	-
<i>Hipparchia semele</i>	Agreste	-	LC	NE	-	-
<i>Hipparchia statilinus</i>	Faune	-	LC	NE	-	-
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	-	LC	NE	-	-
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	-	LC	NE	-	-
<i>Laeosopis roboris</i>	Thécla du Frêne	-	NE	NE	-	-
<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue	-	LC	NE	-	-
<i>Lasiommata maera</i>	Némusien	-	LC	NE	-	-
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	-	LC	NE	-	-
<i>Leptidea sinapis</i>	Piéride du Lotier	-	LC	NE	-	-
<i>Leptotes pirithous</i>	Azuré de la Luzerne	-	LC	NE	-	-
<i>Libythea celtis</i>	Échancré	-	LC	NE	-	-
<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré	-	LC	NE	-	-
<i>Lycaena alciphron</i>	Cuivré mauvin	-	LC	NE	-	-
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	-	LC	NE	-	-
<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu-céleste	-	NE	NE	-	-
<i>Lysandra hispana</i>	Bleu-nacré d'Espagne	-	NE	NE	-	-
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	LC	NE	-	-
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	-	LC	NE	-	-
<i>Melanargia lachesis</i>	Échiquier ibérique	-	LC	NE	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LR France	LR Rég.	Dét. ZNIEFF	Dir. Hab.
<i>Melanargia occitanica</i>	Échiquier d'Occitanie	-	LC	NE	-	-
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre	-	LC	NE	-	-
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	-	LC	NE	-	-
<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée	-	LC	NE	-	-
<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des Centaurées	-	LC	NE	-	-
<i>Minois dryas</i>	Grand Nègre des bois	-	LC	NE	DZ_LR	-
<i>Nymphalis antiopa</i>	Morio	-	LC	NE	-	-
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue	-	LC	NE	-	-
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	-	LC	NE	-	-
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	LC	NE	-	-
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	LC	NE	-	-
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou	-	LC	NE	-	-
<i>Pieris manii</i>	Piéride de l'Ibérie	-	LC	NE	-	-
<i>Pieris napi</i>	Piéride du Navet	-	LC	NE	-	-
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	-	LC	NE	-	-
<i>Plebejus argus</i>	Azuré de l'Ajonc	-	LC	NE	-	-
<i>Polygonia c-album</i>	Gamma	-	LC	NE	-	-
<i>Polyommatus daphnis</i>	Azuré de l'Orobe	-	LC	NE	-	-
<i>Polyommatus escheri</i>	Azuré de l'Adragant	-	LC	NE	-	-
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	-	LC	NE	-	-
<i>Polyommatus thersites</i>	Azuré de L'Esparcette	-	LC	NE	-	-
<i>Pontia daplidice</i>	Marbré-de-vert	-	LC	NE	-	-
<i>Pseudophilotes baton</i>	Azuré du Thym	-	LC	NE	-	-
<i>Pyrgus armoricanus</i>	Hespérie des Potentilles	-	LC	NE	-	-
<i>Pyrgus malvoides</i>	Tacheté austral	-	LC	NE	-	-
<i>Pyrgus onopordi</i>	Hespérie de la Malope	-	LC	NE	-	-
<i>Pyronia bathseba</i>	Ocellé rubané	-	LC	NE	-	-
<i>Pyronia cecilia</i>	Ocellé de le Canche	-	LC	NE	-	-
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	LC	NE	-	-
<i>Quercusia quercus</i>	Thécla du Chêne	-	LC	NE	-	-
<i>Satyrium acaciae</i>	Thécla de l'Amarel	-	LC	NE	-	-
<i>Satyrium esculi</i>	Thécla du Kermès	-	LC	NE	-	-
<i>Satyrium ilicis</i>	Thécla de l'Yeuse	-	LC	NE	-	-
<i>Satyrium spini</i>	Thécla des Nerpruns	-	LC	NE	-	-
<i>Spialia sertorius</i>	Hespérie des Sanguisorbes	-	LC	NE	-	-
<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du Chiendent	-	LC	NE	-	-
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	-	LC	NE	-	-
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	LC	NE	-	-
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons	-	LC	NE	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LR France	LR Rég.	Dét. ZNIEFF	Dir. Hab.
<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	Art 2	LC	NE	-	DH/IV
<i>Zerynthia rumina</i>	Proserpine	Art 3	LC	NE	DZ_LR	-

■ Rhopalocères observés lors de la visite de terrain

Au total, 11 espèces de rhopalocères ont été observées lors de la visite de terrain. Toutes étaient mentionnées dans la bibliographie communale.

Tableau 8.Liste des espèces de rhopalocères observées sur la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LR France	LR Rég.	Dét. ZNIEFF	Dir. Hab.
<i>Gonepteryx cleopatra</i>	Citron de Provence	-	LC	NE	-	-
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	LC	NE	-	-
<i>Leptidea sinapis</i>	Piéride du Lotier	-	LC	NE	-	-
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	LC	NE	-	-
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	-	LC	NE	-	-
<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée	-	LC	NE	-	-
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou	-	LC	NE	-	-
<i>Pieris napi</i>	Piéride du Navet	-	LC	NE	-	-
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	-	LC	NE	-	-
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	-	LC	NE	-	-
<i>Pyronia bathseba</i>	Ocellé rubané	-	LC	NE	-	-

2.2.6.3 Orthoptères

Les orthoptères sont des insectes que l'on retrouve dans tous les types d'habitats, ils sont le plus souvent typique des zones sableuses, caillouteuses avec peu de végétations. Cependant certaines espèces peuvent se contenter de fossés en bord de cultures et de prairies ouvertes. Une espèce est protégée au niveau national ; la Magicienne dentelée (*Saga pedo*). Cette espèce très discrète et aptère se nourrit principalement de petits orthoptères. Elle est active essentiellement la nuit mais on l'observe aussi en journée, par temps nuageux ou frais et en automne. L'espèce est tétraploïde et se reproduit par parthénogénèse, de ce fait seules des femelles sont observées. Il s'agit d'une espèce méditerranéenne et orientale. Elle se retrouve du Portugal jusqu'en Sibérie occidentale. La Magicienne dentelée affectionne les garrigues, préférentiellement en plaine mais peut être trouvé jusqu'à 1700 mètres dans les régions favorables. On la trouve au sol ou sur les buissons.



Photo 14. Magicienne dentelée (*Saga pedo*)

Tableau 9. Espèces d'orthoptères recensées dans la bibliographie communale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LR France	LR Rég.	Dét. ZNIEFF	Dir. Hab.
<i>Anacridium aegyptium</i>	Criquet égyptien	-	NE	NE	-	-
<i>Barbitistes fischeri</i>	Barbitiste languedocien	-	NE	NE	-	-
<i>Barbitistes serricauda</i>	Barbitiste des bois	-	NE	NE	-	-
<i>Decticus albifrons</i>	Dectique à front blanc	-	NE	NE	-	-
<i>Gryllomorpha dalmatina</i>	Grillon des bastides	-	NE	NE	-	-
<i>Gryllomorpha dalmatina dalmatina</i>	Grillon des bastides	-	NE	NE	-	-
<i>Isophya pyrenaica</i>	Barbitiste des Pyrénées	-	NE	NE	-	-
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	-	NE	NE	-	-
<i>Locusta migratoria</i>	Criquet migrateur	-	NE	NE	DZ_LR	-
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	-	NE	NE	-	-
<i>Pezotettix giornae</i>	Criquet pansu	-	NE	NE	-	-
<i>Pholidoptera femorata</i>	Decticelle des roselières	-	NE	NE	-	-
<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle grisâtre	-	NE	NE	-	-
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	Art 2	NE	NE	DZ_LR	DH/IV
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	-	NE	NE	-	-
<i>Tylopsis lilifolia</i>	Phanéroptère liliacé	-	NE	NE	-	-
<i>Yersinella raymondii</i>	Decticelle frêle	-	NE	NE	-	-

Synthèse

La faune communale recensée dans la bibliographie est loin d'être exhaustive. Elle montre cependant une diversité particulière en raison des conditions abiotiques et biotiques très marquées qui permettent le développement de plusieurs espèces patrimoniales et/ou protégées. Elle souligne par ailleurs une nécessité d'amélioration des connaissances à l'échelle communale.

La partie rupestre et xérique des collines ainsi que les gorges au nord de la commune forment une mosaïque typiquement méditerranéenne où vivent les espèces les plus thermophiles.

Les gorges de l'Hérault offrent des conditions fraîches et humides et un régime des eaux soutenu même en période d'étiage ce qui permet à la faune aquatique d'y trouver des conditions très favorables.

Actions favorables aux habitats

- limiter le dérangement des espèces sensibles (notamment au niveau des gorges de l'Hérault) ;
- conserver les habitats et entités naturelles associées à la richesse faunistique ;
- préserver les corridors écologiques ;
- favoriser les études scientifiques pour approfondir les connaissances faunistiques sur la commune.

Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

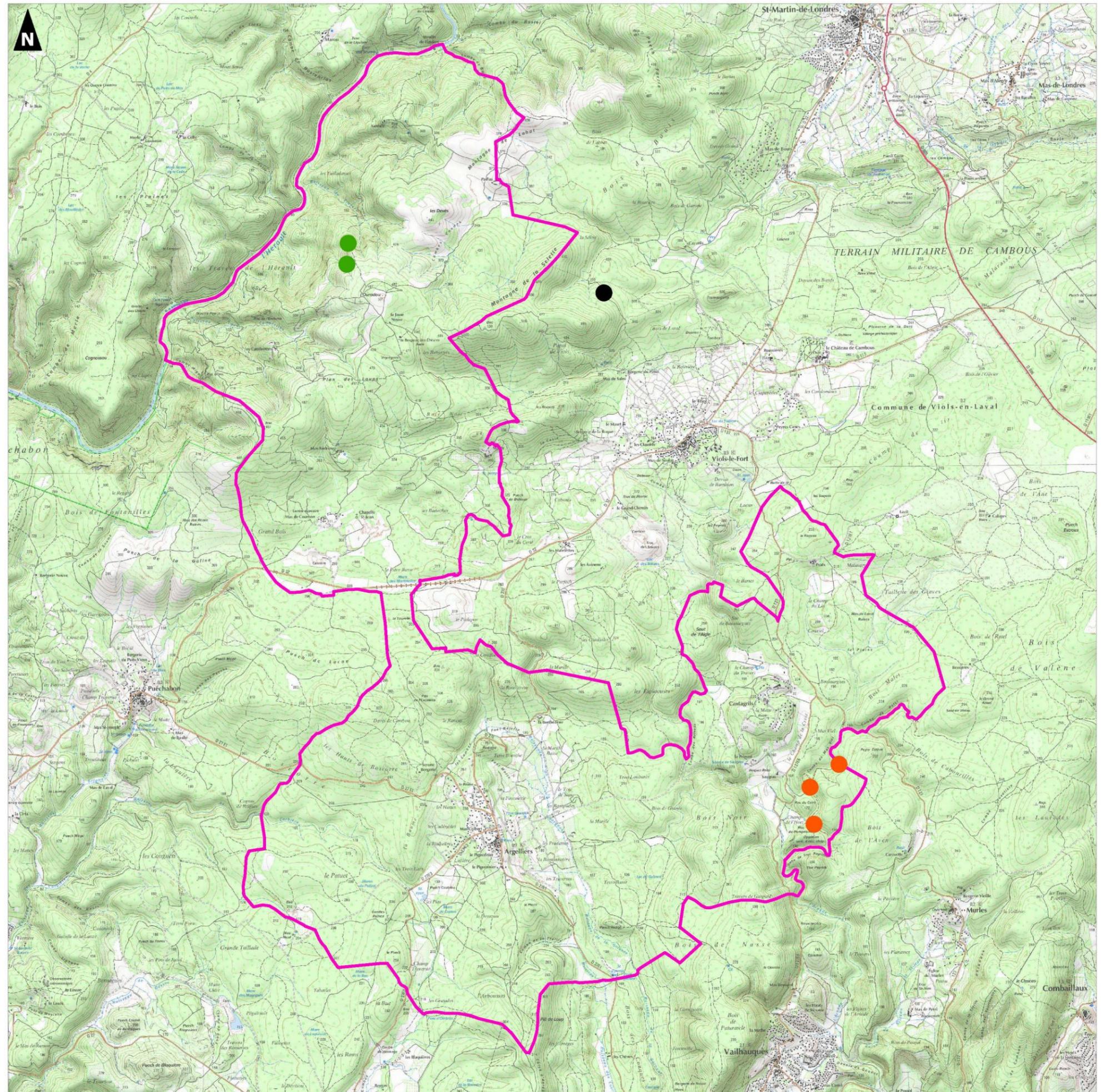
Entomofaune patrimoniale et/ou protégée mentionnée dans la bibliographie

Secteurs d'étude

 Commune d'Argelliers

Entomofaune

-  Antaxie cévenole (*Antaxius sorrezensis*)
-  Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)
-  Proserpine (*Zerynthia rumina*)



CHAPITRE 3.OCCUPATION DU SOL ET CONTINUITES ÉCOLOGIQUES

La préservation de la biodiversité intègre de plus en plus la prise en compte du fonctionnement des écosystèmes dans leur ensemble et des interactions qu'ils peuvent avoir. Des échanges d'individus entre plusieurs populations isolées d'une même espèce permettent le brassage génétique, indispensable à la pérennité de l'espèce sur le long terme. Tous ces échanges sont menacés par l'anthropisation et les aménagements humains qui peuvent être de véritables remparts. Il convient donc d'étudier au niveau communal et à un niveau supérieur la trame verte et bleue du territoire pour identifier les zones importantes pour le déplacement de la faune et de la flore. Cette trame verte et bleue se compose d'éléments physiques tels que les forêts, les haies, les cours d'eau, mais aussi les pelouses, les prairies...

3.1 Occupation du sol

La commune présente une majorité de végétation sclérophylle (code 323) avec 63% d'occupation du sol. Il s'agit d'une végétation arbustive persistante, aux feuilles relativement petites, coriaces et épaisses. Maquis et garrigues sont inclus dans cette catégorie. Les forêts de feuillus (code 311) représentent 20% de l'occupation du sol communal. Enfin, le territoire est morcelé entre tissu urbain, vignobles, systèmes cultureux, pelouses et pâturages naturels, etc.

L'occupation du sol communal est donc majoritairement naturelle.

Code	Sol	Surface en ha	Proportion
112	Tissu urbain discontinu	101,98	2%
131	Extraction de matériaux	26,70	1%
221	Vignobles	222,76	4%
242	Systèmes cultureux et parcellaires complexes	107,69	2%
243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	63,14	1%
311	Forêts de feuillus	990,39	20%
321	Pelouses et pâturages naturels	257,42	5%
322	Landes et broussailles	0,53	0%
323	Végétation sclérophylle	3194,34	63%
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	97,96	2%

Carte 18 - Occupation du sol – p. 64

Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Occupation du sol (Corine Land Cover 2018)

Secteurs d'étude

□ Commune d'Argelliers

Limites administratives

--- Limite départementale

Territoires artificialisés - Zones urbanisées

■ 112 : Tissu urbain discontinu

Territoires artificialisés - Mines, décharges et chantiers

■ 131 : Extraction de matériaux

Territoires agricoles - Cultures permanentes

■ 221 : Vignobles

Territoires agricoles - Zones agricoles hétérogènes

■ 242 : Systèmes culturaux et parcellaires complexes

■ 243 : Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

Forêts et milieux semi-naturels - Forêts

■ 311 : Forêts de feuillus

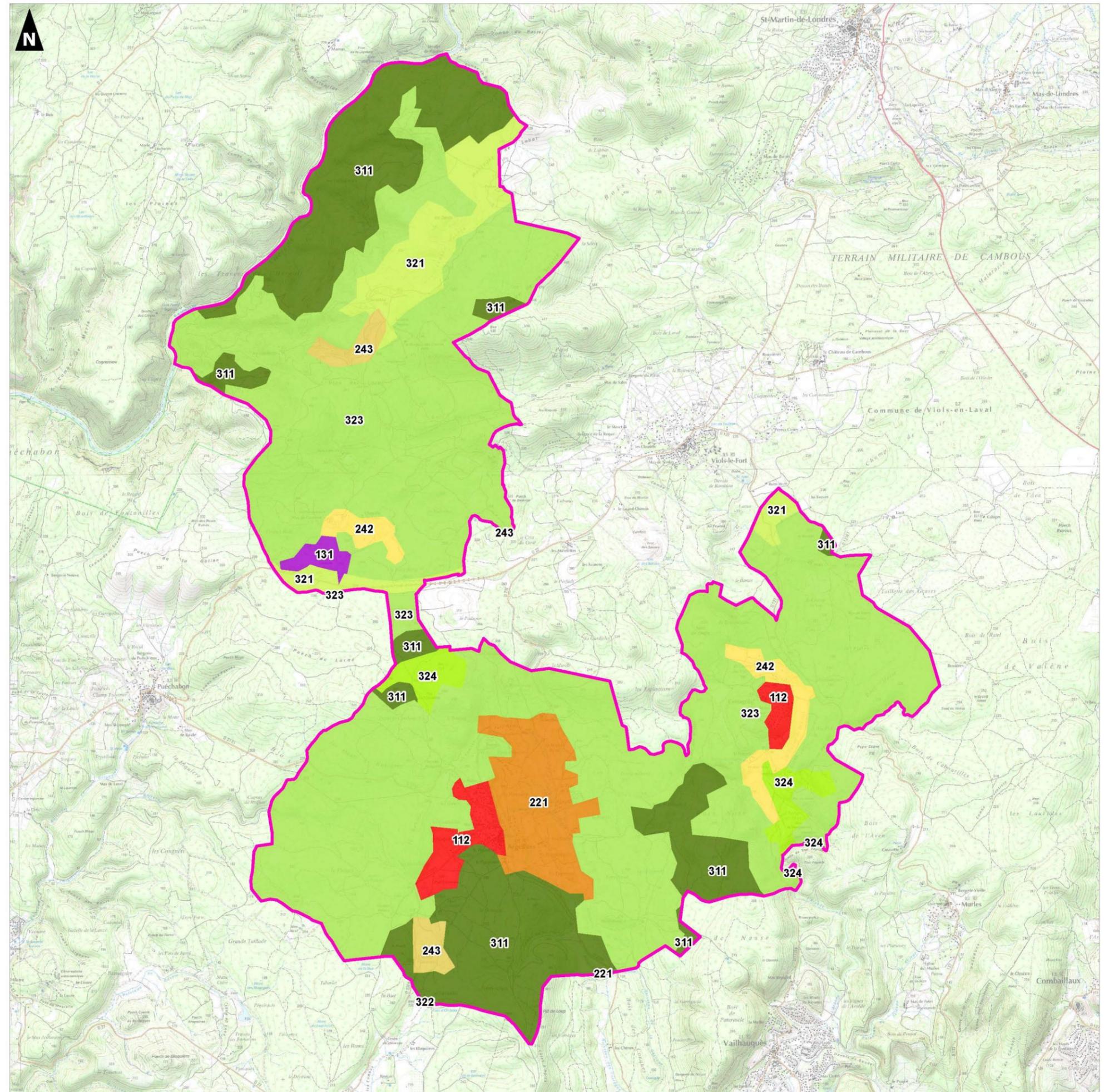
Forêts et milieux semi-naturels - Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

■ 321 : Pelouses et pâturages naturels

■ 322 : Landes et broussailles

■ 323 : Végétation sclérophylle

■ 324 : Forêt et végétation arbustive en mutation



3.2 La Trame Verte et Bleue : un outil de liaison entre nature et aménagement du territoire

En application des principes du développement durable définis à Rio au « **Sommet de la Terre** », la notion de « **trame verte** » renvoie aux notions plus précises de « **maillage écologique** » ou « **d'infrastructure naturelle** ».

Lorsque certains acteurs de l'aménagement du territoire ont commencé à intégrer ces notions, l'expression « **Trame Verte et Bleue** » a alors pu désigner la déclinaison régionale ou locale du **réseau écologique paneuropéen** ou réseau ECONET, proposé par le Conseil de l'Europe.

« La Trame Verte et Bleue » (ou TVB) a été préparée, définie puis mise en place par le Conseil Régional avec l'appui de nombreux acteurs (DREAL, CAUE, ADEME, scientifiques, associations, collectivités, ...). Au fil du temps, celle-ci a évolué d'un projet orienté sur le **paysage** à un projet visant la **restauration, la protection et la gestion des milieux naturels**.

Une défragmentation écologique du territoire doit permettre de créer un **réseau durable** entre les multiples zones protégées pour éviter l'**appauvrissement génétique** des populations présentes.

La finalité est d'intégrer des éléments naturels indispensables dans les documents d'urbanisme (SCOT, POS, PLU...) et **les autres documents cadres** (SAGE, SDAGE, ...); mais aussi de soutenir des programmes de restauration comme la gestion et la valorisation de la biodiversité.

La TVB est mise en œuvre au moyen d'outils d'aménagement visés aux articles L.371-2 et L.371-3 du Code de l'environnement, à savoir :

- un document d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en cours d'élaboration et mené conjointement par la Région et l'État. Ce document prend en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ainsi que des éléments pertinents du SDAGE.

L'expression « **corridor écologique** » désigne un ensemble de milieux qui relie fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou pour un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.).

Ces structures éco-paysagères permettent de connecter ou reconnecter entre elles plusieurs sous-populations (patches). Ils sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces.

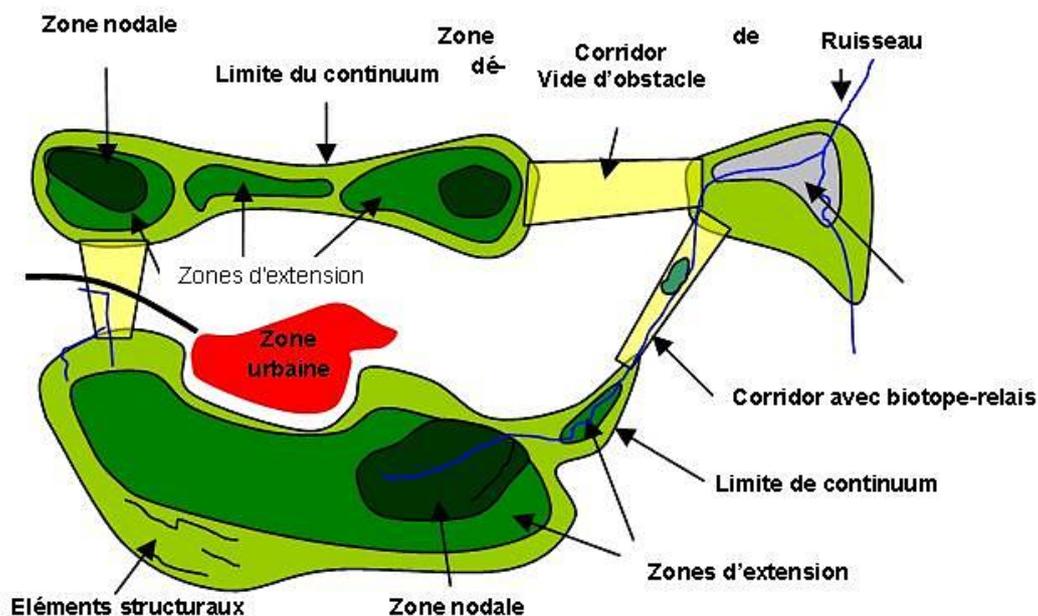


Figure 1. Schématisation structurelle de connexions écologiques d'un écosystème⁸

■ À quelle échelle s'appréhende-t-il ?

On tend à distinguer trois termes en fonction de leur échelle de perception ; ces derniers sont listés ci-après par échelle croissante :

- le **corridor biologique**, désignant tout **corridor spécifique à une espèce donnée**, y compris du point de vue des échanges génétiques,
- le **corridor écologique**, **structure spatiale plus large** n'engageant pas nécessairement de notion génétique. Un corridor écologique peut rassembler divers sous-corridors biologiques (on parle alors de zone de connexion biologique (ZoCoB)).
- le **réseau écologique**, ensemble fonctionnel des corridors, aux **échelles paysagères** et supra-paysagères. Les PNR régionaux ont d'ailleurs réalisés une étude à cette échelle afin de mettre en évidence les interconnexions (et les ruptures) existantes entre les différents cœurs de nature qu'ils représentent.

■ Le réseau ou maillage écologique

Deux grands types de réseau cohabitent dans la nature ; il s'agit :

- du **réseau trophique** lorsque les relations entre les animaux sont du type « prédateurs / proies » ;
- du **réseau physique** qui supportent le vivant en le structurant (ruisseaux, fossés, rivières, fleuves, chenaux, etc.).

⁸ Source : ECONAT Yverdon-les-Bains & PiU Wabern



Figure 2. Représentation du maillage écologique physique

Le nombre et la nature des **connections** entre **réseaux physiques et trophiques** sont des éléments importants pour rendre opérationnelles et efficaces les actions de restauration écosystémique dans le contexte très varié mais indissociable des milieux et habitats de la commune.

Depuis peu, les scientifiques nous alertent sur le fait que le **morcellement des habitats** naturels, des écosystèmes et des paysages, la destruction des réseaux naturels, sont devenus une des **premières causes de dégradation** de l'environnement, et peut-être même la première cause.

■ Les éléments à préserver sur le territoire d'étude

Une pression trop importante de l'urbanisation tend à morceler les milieux naturels et il arrive fréquemment que sur certaines communes sont observés ensuite des îlots isolés. Au sein de ces îlots, il est alors difficile pour les espèces de pouvoir se déplacer vers un d'autres milieux voir même de réaliser leur migration (exemple des amphibiens), sans oublier l'absence de brassage génétique pour ces populations.

Il est alors nécessaire et impératif d'identifier ces corridors sur la commune et de les prendre en compte dans tout projet d'aménagement urbain. Des solutions existent pour concilier développement urbain et maintien de la biodiversité sur le territoire comme par exemple avec l'association de crapauducs et de pont végétal lors de la construction d'une infrastructure routière. Il en dépend parfois de la survie de certaines espèces ou populations présentes sur un territoire. Sachant que chaque espèce a sa propre niche écologique, il est important de connaître tant les espèces (faunistiques et floristiques) et leurs comportements que les habitats associés.

La partie nord de la commune où se situe notamment les gorges de l'Hérault et les combes la constituant représente un point singulier qu'il est nécessaire de préserver au maximum afin de ne pas fragmenter le réseau écologique. Les quelques zones vierges d'aménagements doivent être conservées et éventuellement aménagées afin d'améliorer la fonctionnalité des éléments du réseau écologique. Dans la nécessité d'une extension des zones urbaines, il convient d'élargir les zones actuelles en périphérie et ne pas morceler les habitats naturels.

Différents éléments du territoire peuvent contribuer au maintien et à la restauration des corridors écologiques de la commune : boisements, bosquets, friches arbustives et herbacées, haies, ripisylves, forêts alluviales, vergers, prairies, mares, étangs, cours d'eau, bras morts, passages à faune, etc.

Carte 19 - Schéma Régional de Cohérence écologique – p. 68

Carte 20 - Réseau de zones humides – p.69

Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Secteurs d'étude

 Commune d'Argelliers

Limites administratives

 Limite départementale

Trame bleue

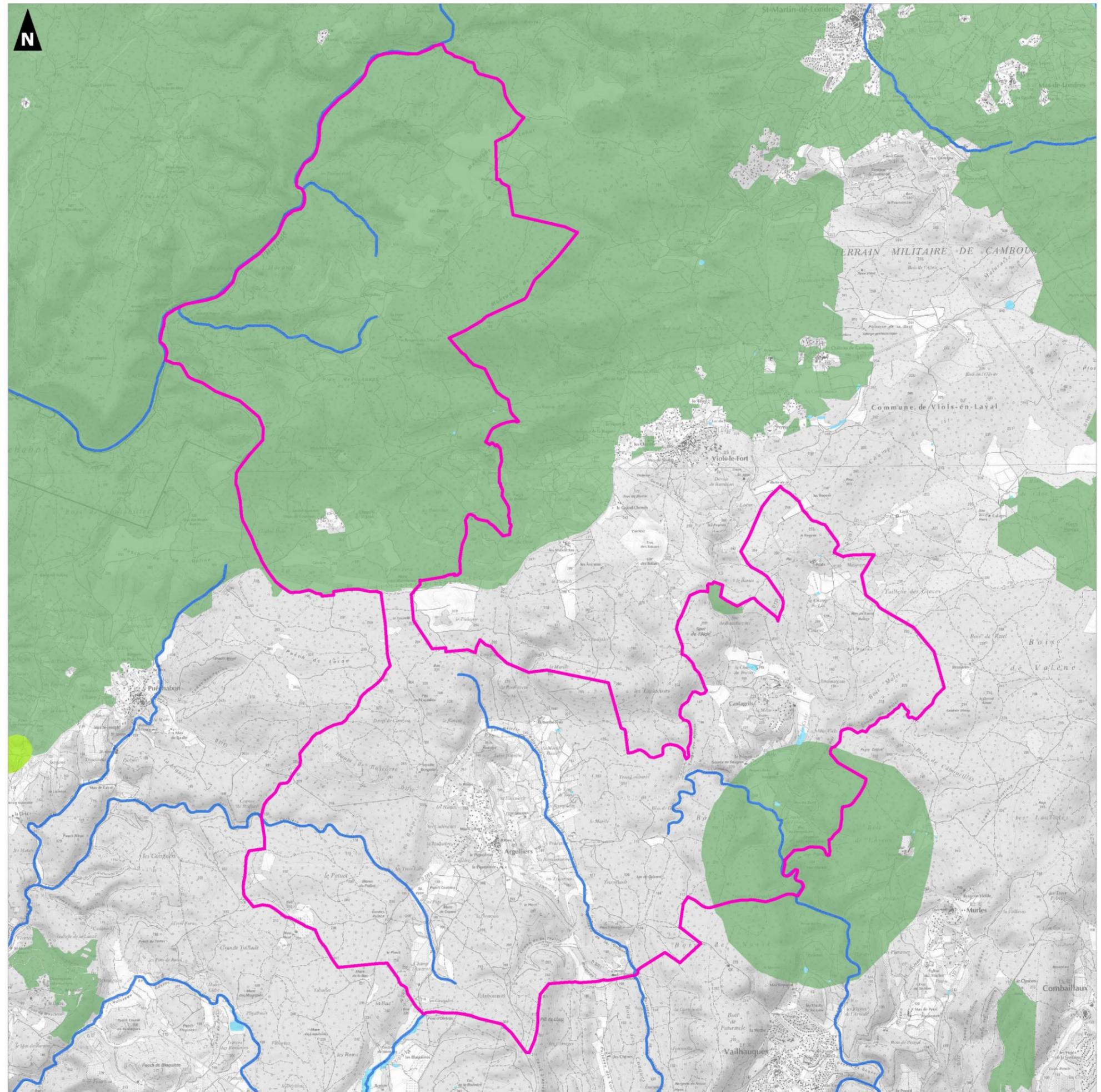
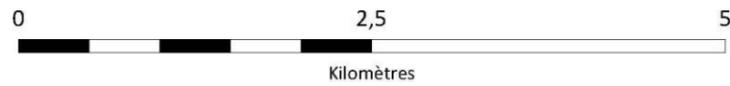
 Cours d'eau

 Zone humide

Trame verte

 Corridor écologique

 Réservoir de biodiversité



Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Zones humides

Secteurs d'étude

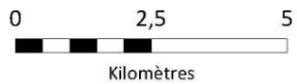
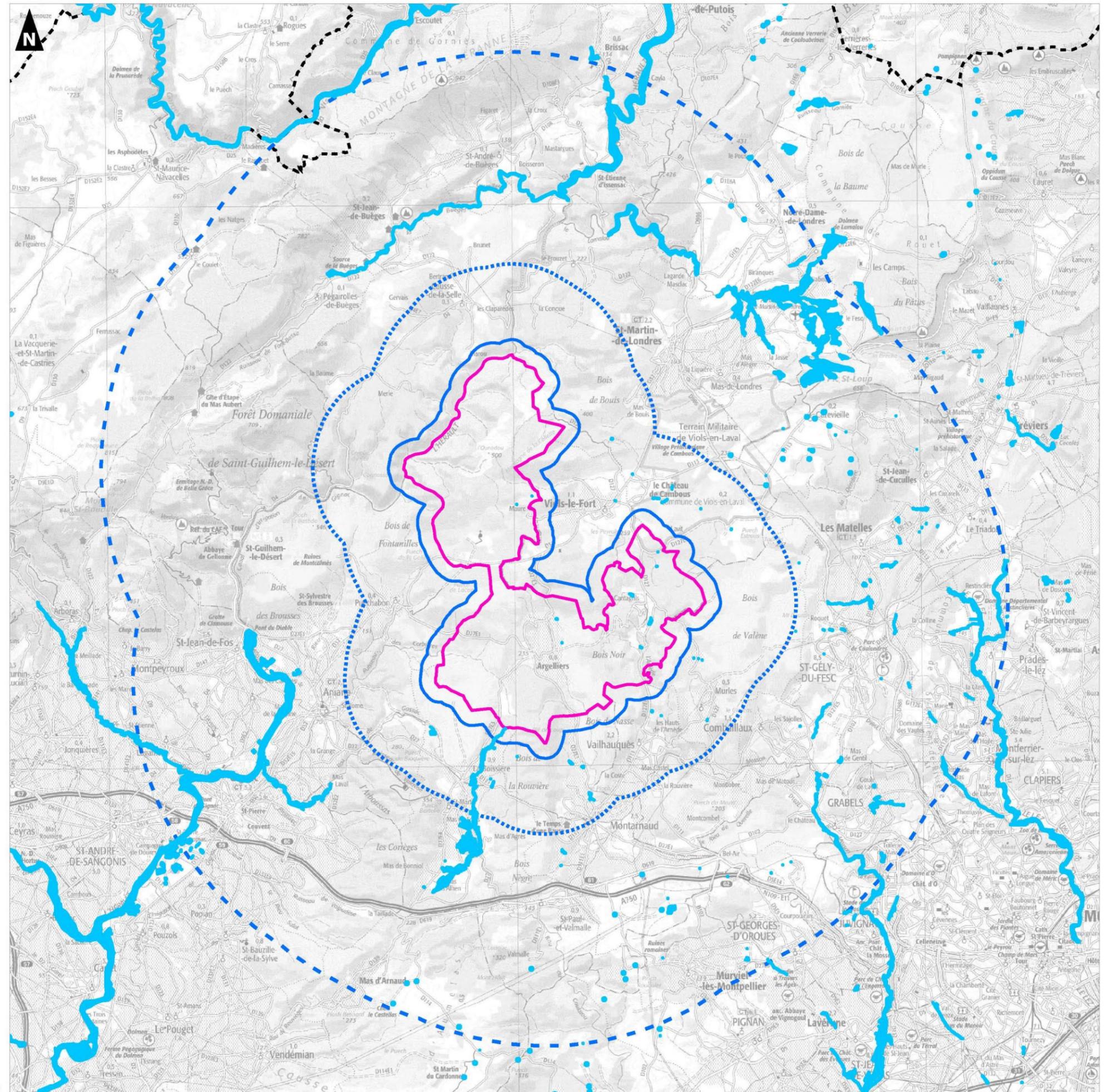
- Commune d'Argelliers
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée (3 km)
- Aire d'étude éloignée (10 km)

Limites administratives

- Limite départementale

Zones humide

- Zone humide recensée



3.3 Réseau écologique de la commune d'Argelliers

La commune est peu urbanisée et l'étalement urbain est concentrée au sud-ouest du territoire. **De vastes cœurs de nature dominent l'occupation du sol communale et abritent une grande partie de la biodiversité.**

À l'échelle communale, les **corridors écologiques principaux** sont représentés par les garrigues, maquis et vallées ainsi que par les autres cours d'eau temporaires et leurs ripisylves. Ces derniers possèdent une double fonction de **connexions aquatique et terrestre.**

Le nord de la commune représente un immense réservoir de biodiversité naturel faisant office de refuge et connectant les différents corridors à plus grande échelle. Sa conservation est un enjeu majeur pour le maintien des fonctionnalités écologiques.

Les zones agricoles sont peu nombreuses, principalement concentrées au sud-est de la commune, à l'est du village. Les haies bocagères constituant ces cultures participent à la trame verte en créant des fonctionnalités écologiques locales.

En lien avec la trame verte et bleue communale, des secteurs ont été identifiés en Espaces Boisés Classés (EBC) ainsi que des éléments à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7 qui correspondent aux corridors terrestres. Enfin, les mares ont été identifiées et cartographiées.

Carte 21 - Trame verte et bleue communale – p. 71

Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Trame verte et bleue communale

Secteurs d'étude

Commune d'Argelliers

Trame verte et bleue

Corridor aquatique

Corridor terrestre

Réseau de mares

Corridor terrestre

Réservoir de biodiversité

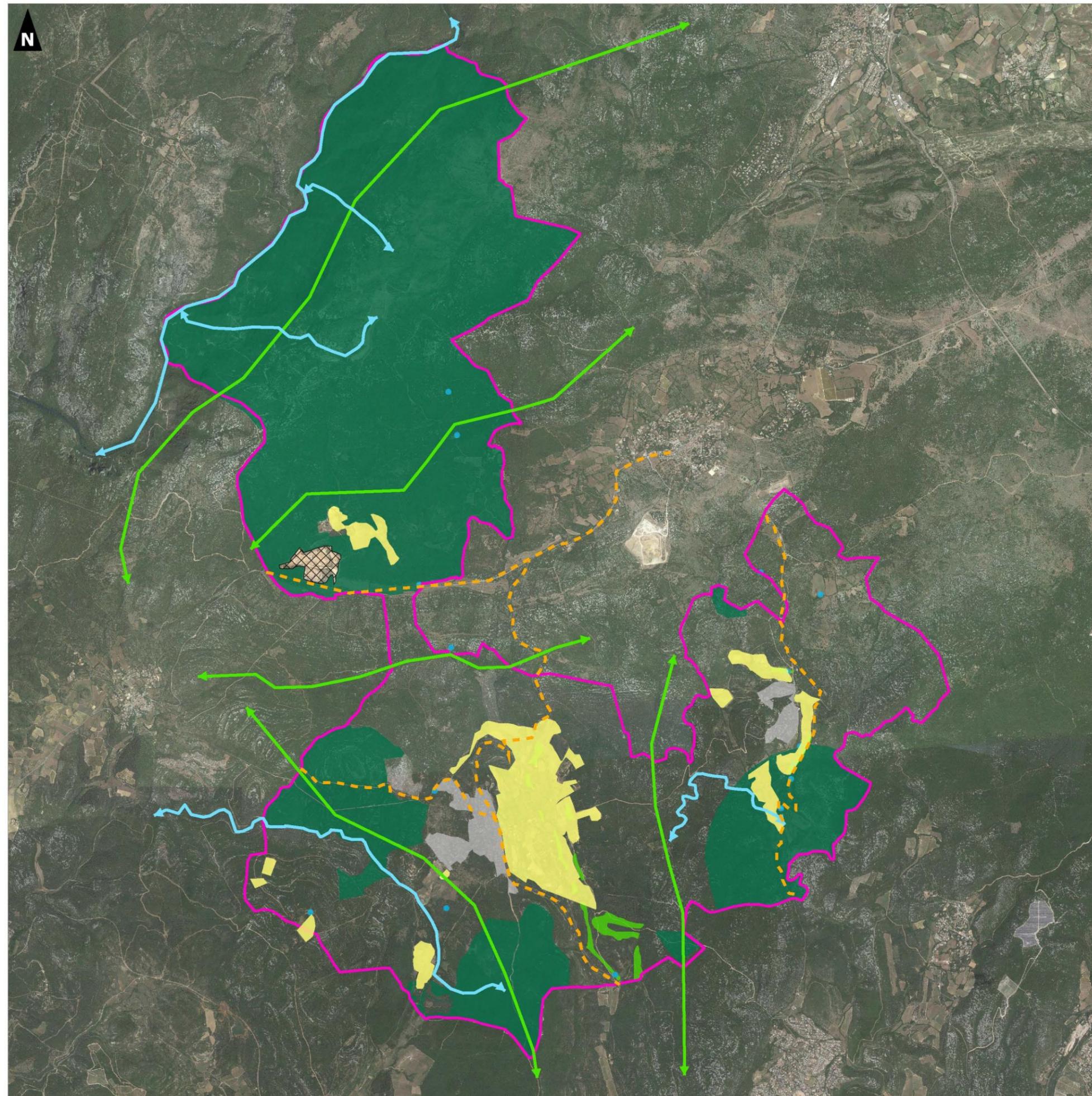
Éléments de fragmentation

Route

Carrière

Zone agricole

Zone urbaine



Synthèse

Argelliers se localise au cœur d'un espace de nature considérable, étendu et très fonctionnel. La vallée de l'Hérault, ses gorges et ses combes constituent au nord de la commune est vaste espace de nature fonctionnel où se rejoignent de nombreux corridors terrestres et aquatiques.

En raison de la concentration des zones urbaines et agricoles, les corridors nord-sud sont les plus fébriles.

Actions favorables aux habitats

- préserver les corridors écologiques dans le document d'urbanisme (exemple concret : classer les zones identifiées en sous-zonage de la zone N en indiquant que les parcelles concernées par le corridor sont soumises à autorisation de défricher) ;
- conserver la concentration des espaces urbains sans nuire à la connexion entre les milieux naturels, notamment selon l'axe nord-sud ;
- aménager les zones de rupture de corridor (routes, zones urbanisées, etc.) afin de renforcer leur efficacité ;
- vérifier la présence de corridors écologiques avant toute modification des milieux.

CHAPITRE 4.SYNTHESE DES SENSIBILITES DE LA COMMUNE SUR LE PLAN DU PATRIMOINE NATUREL

La faune, la flore, les habitats et les corridors écologiques sont des thématiques identifiées comme fortement sensibles vis-à-vis de la planification de l'urbanisation future.

Un grand nombre d'espèces animales et végétales sont présentes sur le territoire du fait de la préservation d'entités naturelles vastes au travers d'outils de gestion et de conservation (DocOb Natura 2000, Contrat de rivière, etc.). Le risque en matière d'environnement réside dans l'extinction ou la perte des populations animales ou végétales ainsi que des habitats selon le degré d'urbanisation, pouvant par ailleurs fragiliser les connexions vers les cœurs de nature.

L'influence méditerranéenne de la commune accentue **le gradient d'accessibilité en eau** qui est à l'origine de la diversité intéressante de milieux, base essentielle de la biodiversité. La végétation la plus remarquable se retrouve notamment dans **certaines parcelles agricoles** de plaines, au sein des **pelouses sèches et des zones rupestres, ainsi qu'à proximité de l'Hérault**. Les haies, ripisylves, et autres zones naturelles composent divers **écosystèmes localisés aux abords des ruisseaux** tandis que la plus grande partie de la commune est occupée par des formations végétales xérothermophiles (garrigue, pelouse sèche, etc.). **Cette forte disparité s'explique par le relief et la géologie de la vallée de l'Hérault (et au-delà) qui influent sur la disponibilité en eau au niveau des sols.**

L'étalement urbain au sud-ouest, la qualité de l'eau et la déprise agricole (au niveau des terrasses et du pastoralisme) sont les principales causes d'érosion de la biodiversité communale. Les espèces les **plus sensibles au dérangement** et/ou les plus spécialisées tendent à disparaître de la commune car elles ont de plus en plus de mal à trouver les conditions nécessaires à leur survie. L'anthropisation des milieux a déjà fait **régresser** certaines espèces et a fortement **fragilisé certains habitats d'intérêt communautaire.**



Le nouveau projet communal devra impérativement **prendre en compte** ces éléments afin d'enrayer la diminution ou la disparition d'espèces et d'habitats remarquables. Ces entités naturelles doivent être préservées et renforcées afin de maintenir les **continuums écologiques encore présents et pérenniser** le patrimoine écologique de la commune.

La commune présente quasiment tous les niveaux d'enjeux. Ceux-ci ont été déterminés en fonction de différents facteurs comme la présence de ZNIR, l'identification des continuités écologiques, la présence d'habitats et d'espèces à enjeu. La superposition de toutes ces données permet la détermination des niveaux d'enjeux de très faibles à très forts.

Des enjeux très forts sont identifiés sur la partie nord de la commune puisque plusieurs ZNIR s'y superposent. Le réseau de mares est également considéré comme un enjeu très fort du fait de la perte rapide des zones humides en général sur le territoire national. Les enjeux forts sont identifiés sur les zones identifiées comme réservoirs de biodiversité avec superposition d'une ZNIR. Enfin, des enjeux modérés sont recensés sur le reste de la commune hormis sur les secteurs urbanisés ou anthropiques qui sont classés à faibles enjeux.

Le nouveau projet communal doit impérativement prendre en compte ces éléments afin de limiter au maximum les incidences induites sur les habitats remarquables. Les haies, bosquets, et autres zones naturelles, regroupent une grande richesse et des écosystèmes divers qui viennent compléter ceux rencontrés au sein du réseau des ruisseaux ainsi que de l'Hérault et de ses bras. Ces milieux ne doivent pas être négligés et tout comme les corridors écologiques afin de pérenniser l'ensemble du patrimoine écologique de la commune.

Carte 22 - Synthèse des enjeux – p. 76

Elaboration du PLU d'Argelliers (34)

Enjeux écologiques

Secteurs d'étude

Commune d'Argelliers

Limites administratives

Limite départementale

Enjeux

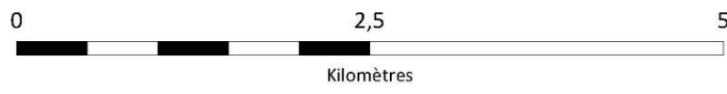
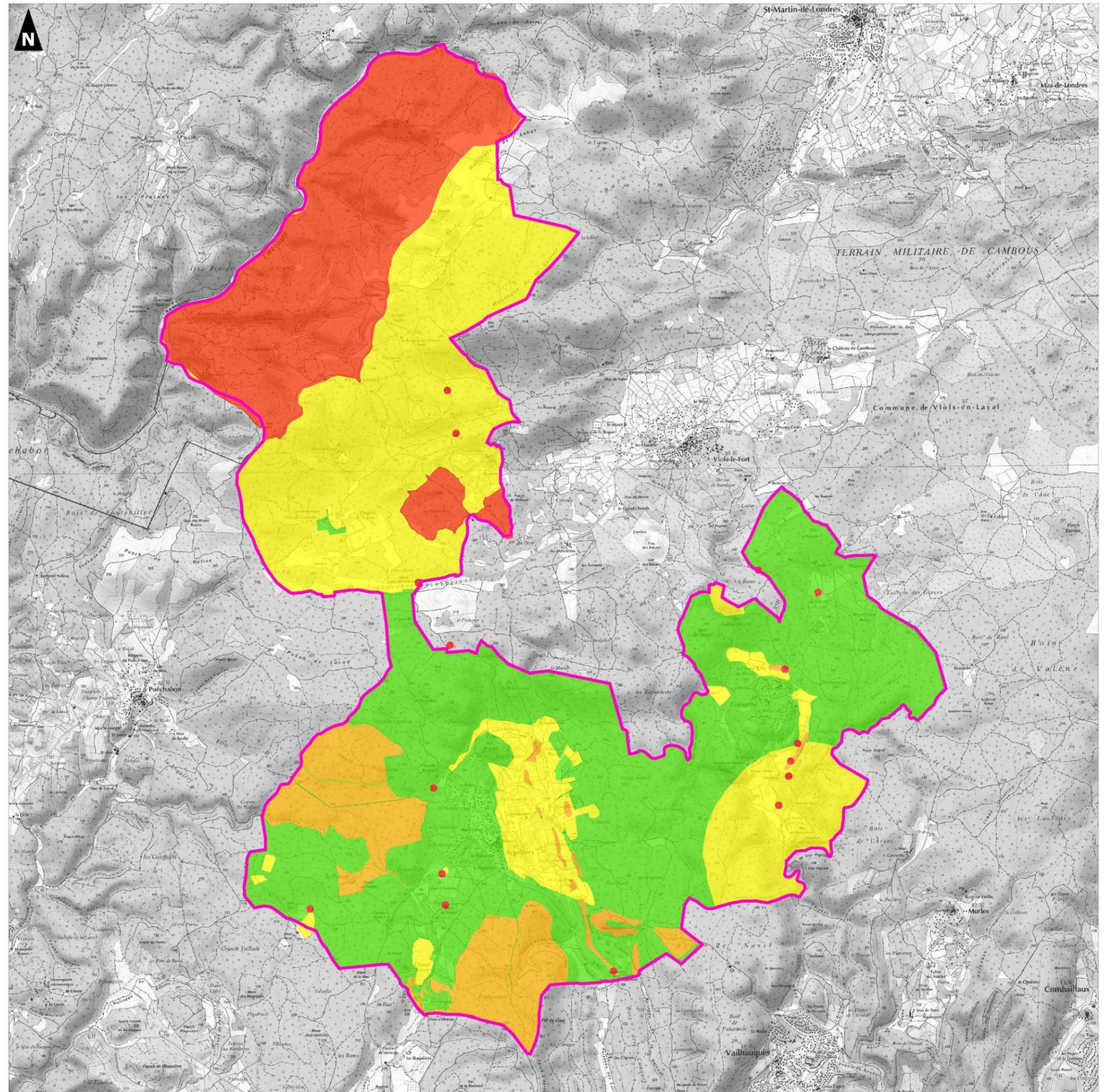
Très faible

Faible

Modéré

Fort

Très fort



CHAPITRE 5.METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La réalisation du diagnostic écologique a été menée par :

- **Sabrina FOLI**, Responsable d'agence, Ingénieure écologue.
- **Guillaume FOLI**, Chef de projet, Ingénieur écologue : ornithologie
- **Florine PALDACCI**, cheffe de projet, herpétologie et entomologie
- **Alexandre LANGLAIS**, Chargé d'études, Ingénieur écologue : faune
- **Nolwenn REUNGOAT**, chargée d'étude flore et habitats
- **Lisa FILLON**, chargée d'études entomologie
- **Pierre DAHLER**, chargé d'étude ornithologie, mammologie (dont chiroptérologie)
- **Christophe HANIQUE**, Cartographe.

■ **Méthodologie générale**

Le volet patrimoine naturel du PLU de la commune d'Argelliers a été rédigé suite à la collecte d'informations issues de diverses sources :

- d'une **photo-interprétation** grâce à des vues aériennes,
- de la **consultation** d'études et de données scientifiques concernant la commune,
- de données concernant les sites **Natura 2000** ainsi que les listes d'inventaires des **ZNIEFF type I et type II** identifiés sur la commune (DREAL LR, INPN, ...),
- de la **consultation d'études** pouvant en partie concerner la commune,
- de contacts e-mails ou téléphoniques parfois suivi de rendez-vous avec des **acteurs du territoire** (CBNMED, ...).

■ Textes réglementaires de référence concernant la faune

• Législation nationale

Sur le territoire national métropolitain, les arrêtés suivants régissent les conditions de protection des divers groupes faunistiques étudiés dans cette présente étude :

1983 Écrevisses protégées : Arrêté du 21 juillet 1983, modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000, relatif à la protection des écrevisses autochtones. Article 1 et 2 ;

1988 Poissons protégés : Arrêté du 08 décembre 1988 fixant la liste des espèces de Poissons protégées sur l'ensemble du territoire national. Article 1 ;

1999 Vertébrés menacés d'extinction : Arrêté du 09 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ;

2007 Insectes protégés : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Article 2 et 3 ;

2007 Mammifères protégés : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Article 2 ;

2009 Oiseaux protégés : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 5 décembre 2009, p. 21056). Article 3, 4 et 6.

2021 Amphibiens et reptiles protégés : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

• Textes communautaires

Au niveau des États membres de l'Union Européenne, trois textes existent :

1979 Directive Oiseaux : Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Annexe I, II/1, II/2, III/1 et III/2 ;

1992 Directive Habitats-Faune-Flore : Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Annexe II, IV et V ;

1997 Règlement communautaire CITES : Règlement (CE) n°338/97 modifié (1497/2003 du 18 août 2003) du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce. Annexe A, B, C et D.

- **Conventions internationales**

Plusieurs conventions internationales ont été ratifiée par la France ; il s'agit de :

1973 CITES (Convention de Washington) : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), 03/03/1973, Washington. Annexe I et II ;

1979 Convention de Berne : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19/09/1979, Berne. Annexe I, II et III ;

1979 Convention de Bonn : Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, 23/06/1979, Bonn. Annexe I et II ;

Convention de Barcelone : Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, 10/06/1995, Barcelone. Annexe II et III.

- **Livres rouges de la faune menacée**

- **Niveau national**

- Liste rouge des Oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) ;
- Liste rouge des Oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (de passage) (2011) ;
- Liste rouge des Poissons d'eau douce de France métropolitaine (2009) ;
- Liste rouge des Mammifères de France métropolitaine (2017) ;
- Liste rouge des Oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) ;
- Liste rouge des Reptiles de France métropolitaine (2015) ;
- Liste rouge Papillons de jour de France métropolitaine (2012) ;
- Liste rouge des Libellules de France métropolitaine (2016).

- **Régional**

- Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs Languedoc Roussillon (Médionalis, 2015)

- **Inventaire ZNIEFF**

- Liste des habitats et espèces déterminants de l'inventaire ZNIEFF en région Languedoc-Roussillon

■ Bibliographie

- ARNOLD N. & OVENDEN D., 2004. Le guide herpéto. Delachaux et Niestlé, Paris. 288 p.
- BAYER E., BUTTLER K.P., FINKENZELLER.X, GRAU.J, 1990. Guide de la flore méditerranéenne. Delachaux et Niestlé, Paris. 287 p.
- DIJKSTRA K.-D.B., 2007. Guide des libellules de France de d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris. 320 p.
- DUBRAC B., NICOLLE S. & MICHEL H., 2005. Guide des oiseaux des régions Méditerranéennes. Hypolaïs, Scorbé-Clairvaux. 258 p.
- JAUZEIN.P, 1995. Flore des champs cultivés, Editions INRA. 898 p.
- JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, 2001. Décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural.
- LESCURE, J., de Massary, J.-C. & Siblet, J.-P., 2013. Atlas des amphibiens et reptiles de France. Coédition Biotope-Muséum National d'Histoire Naturelle, 272 p.
- MAURIN, H., 1994. Inventaire de la faune menacée en France. Nathan-Museum National d'Histoire Naturelle, Paris. 176 p.
- MCGAVIN G., 2000. Insectes araignées et autres arthropodes terrestres, 600 espèces photographiées et décrites. Larousse Bordas, Londres. 255 p.
- MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, MINISTERE LE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET DE LA MER, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES, 2004. Circulaire du 5 octobre 2004 relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000. 27 p.
- SVENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTROM D. & GRANT PJ., 2000. Le guide ornitho, les 848 espèces d'Europe en 4000 dessins. Delachaux et Niestlé, Paris. 400 p.
- TOLMAN T., LEWINGTON R., 1999. Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord, 440 espèces illustrées en 2000 dessins couleurs - Delachaux et Niestlé, Paris. 320 p.
- CEN LR, 2014. PNA Aigle de Bonelli 2014-2023, 16 p.
- TAPIERO A. (FEDERATION DES CEN), 2017. PNA Chiroptères 2016-2025, 83 p.
- HOUARD X., JAULIN S. (OPIE), 2018. PNA Maculinea 2018-2028, 64 p.
- THIENPONT S. (SHF), 2020. PNA Lézard ocellé 2020-2029, 126 p.
- KUHN E., SIMONNET F., ARTHUR C. (SFPEM), BARTHELEMY V (DREAL Nouvelle Aquitaine), 2019. PNA Loutre d'Europe 2019-2028, 92 p.
- MEDDTL, 2011. PNA Vautour moine 2011-2016, 108 p.
- CONSTANTIN P., KOBIERZYCKI E., MONTES E. PNA Vautour percnoptères 2015-2024, 168 p.
- LEFRANC N., ISSA N., 2013, PNA Pies-grièches 2014-2018, 144 p.